

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 22° SEANCE

Séance du Samedi 27 Novembre 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. LOUIS GROS

1. — Procès-verbal (p. 3581).

2. — Loi de finances pour 1977. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3581).

Postes et télécommunications (p. 3581).

MM. Bernard Chochoy, rapporteur spécial ; Pierre Marzin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Gérard Minvielle, Paul d'Ornano, Charles Ferrant, James Marson, Jean Colin.

Sur les crédits :

MM. Jean Colin, Pierre Carous.

Adoption des crédits au scrutin public.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Dépôt d'un projet de loi (p. 3603).

4. — Ordre du jour (p. 3603).

PRÉSIDENTICE DE M. LOUIS GROS,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures quarante minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1977

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1977, adopté par l'Assemblée nationale.

Postes et télécommunications.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des postes et télécommunications.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Bernard Chochoy, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'an dernier, en présentant le projet de budget des postes et télécommunications, je m'étais félicité de ce que le climat se soit détendu au sein de l'administration des P. T. T. par comparaison avec celui qui régnait à la fin de 1974 après l'important mouvement de grèves d'octobre-novembre.

Au nom de la commission des finances, j'avais toutefois demandé à votre prédécesseur avenue de Ségur, monsieur le secrétaire d'Etat, si les choses avaient changé dans son département ministériel, si les réformes de structures intervenues depuis 1967, et notamment depuis 1971, avaient fait leurs preuves, si la notion de service public était régénérée et si l'unité n'était pas remise en cause, non plus que le statut juridique de l'administration.

Or, de la lecture de l'ensemble de la presse syndicale, il ressort qu'une nouvelle vague d'initiatives en tout genre déferle à l'intérieur des P. T. T., menaçant gravement l'unité de l'administration.

Comme le public et les syndicats, la commission a pu également lire et entendre vos différentes déclarations, monsieur le secrétaire d'Etat, sur le maintien de l'unité des P. T. T. et la sauvegarde du service public. Elle y a été sensible.

Il lui semble toutefois que ces déclarations constituent surtout des manifestations pour l'extérieur, mais que, dans la réalité, de nouveaux jalons sont posés qui tendent à créer des états de fait conduisant à un éclatement du service. Tout cela apparaît peu conforme aux engagements de 1974.

Cette situation, si elle se poursuivait, ne manquerait pas de recréer le climat des semaines qui ont précédé le grand mouvement de grèves de 1974, dont l'opinion publique a bien compris qu'il avait ses raisons d'être, mais qui n'en fut pas moins préjudiciable à l'intérêt national.

Le Sénat, monsieur le secrétaire d'Etat, aimerait vous entendre exposer vos intentions et déterminations en la matière.

Le budget pour 1977 se caractérise dès l'abord par son importance. En effet, apprécié en brut, c'est-à-dire en tenant compte de toutes les écritures de régularisation — virements entre sections et prestations de services entre fonctions principales — le niveau d'équilibre atteint, pour 1977, le chiffre énorme de 72 milliards de francs, représentant, par rapport à 1976, une augmentation de 25,8 p. 100.

Ce niveau d'équilibre, qui atteignait seulement 27 887 millions de francs en 1972 est donc, en 1977, multiplié par plus de 2,5, accroissement dû en majeure partie aux importantes dépenses d'équipement des télécommunications.

Permettez à celui qui présente ce rapport depuis 1959 — si l'on excepte une courte éclipse — de dire qu'il eût été bien préférable de s'orienter beaucoup plus tôt, depuis dix ans au moins, dans la voie de l'accroissement des crédits d'équipement du téléphone. Le Parlement, le public, le réclamaient.

Le Gouvernement avait d'autres priorités et, malgré de larges promesses, il a fait la sourde oreille.

Pourtant, l'étalement de l'augmentation des crédits aurait été moins dangereux pour notre industrie du téléphone, qui n'est peut-être pas suffisamment préparée à cet à-coup brutal.

J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous rassurerez à ce sujet.

Comme les années passées, le document qui a été distribué par les soins du Gouvernement est d'une lecture facile. Il est possible d'apprécier sans grand effort ce qui concerne les services postaux et financiers, les télécommunications et les services généraux, ces derniers désignant les activités dites « horizontales » dont le rôle important est de concourir, chacun dans sa compétence, à la mission des trois grandes fonctions de l'administration des P. T. T.

Remarquons que le centre national d'études des télécommunications n'est plus individualisé dans les documents budgétaires. Mais nos collègues peuvent retrouver sa trace aussi bien dans les mesures nouvelles des services postaux et financiers que dans celles des télécommunications.

Ce projet de budget, mes chers collègues, fait apparaître, cette année encore, une rubrique intitulée « Financement à déterminer », qui avait disparu en 1975 pour renaître en 1976, et qui laisse le législateur très mal renseigné sur les intentions du Gouvernement quant à la nature des financements qui seront employés — emprunts intérieurs, emprunts extérieurs ou relèvements des taxes.

Cette situation très ambiguë, il faut le dire, n'est pas très satisfaisante. Je dirai même qu'elle est intolérable et s'accorde mal de la notion d'examen du budget par le Parlement.

Le Sénat aimerait, monsieur le secrétaire d'Etat, recevoir des informations sur ce sujet, d'autant plus que, pour 1977 — et vous le savez aussi bien sinon mieux que moi — le montant de cette rubrique s'élève au chiffre encore jamais atteint de 11 398 millions de francs.

Je signale comme élément positif l'existence, pour 1977, d'un excédent d'exploitation : les recettes de la première section sont supérieures de 1 565,9 millions de francs aux dépenses de fonctionnement. Ce surplus servira de moyen de financement pour les dépenses résultant des travaux de la deuxième section du budget annexe et pour la dotation de la Caisse nationale d'épargne. Je rappelle que, l'an dernier, c'était, au contraire, un déficit d'exploitation s'élevant à 396,7 millions de francs qui apparaissait dans le projet soumis à l'approbation du Sénat.

Faut-il pour autant crier victoire ? Certes non, car l'excédent prévu pour 1977, s'il traduit le supplément de recettes, soit 25 p. 100 provenant de l'augmentation des taxes, tient compte également des restrictions en matière de dépenses de fonctionnement qui ne s'accroissent que de 20 p. 100 environ. Ainsi le budget de 1977 est-il par certains de ses aspects un budget de rigueur sinon d'austérité.

Dans les grandes masses, il est remarquable de constater, comme à l'habitude d'ailleurs, que la « fonction télécommunications » est à nouveau la branche florissante de l'ensemble. Son compte d'exploitation se présente avec un excédent confortable de 4 197,5 millions de francs. Par contre, la poste, malgré le relèvement à 1 franc du prix du timbre-poste, présente un solde débiteur de 454,6 millions de francs imputable au transport à prix réduit — trop réduit — de la presse quotidienne. C'est, de même, un solde débiteur s'élevant à 2 163,4 millions de francs qui caractérise les services financiers malgré le peu d'augmentation des frais de personnel. Toutefois, il faut noter la régression du produit des taxes de ces services qui de 836,7 millions de francs passe à 806 millions de francs et la persistance du déficit structurel des chèques postaux qui se situe encore à 1 835,4 millions de francs.

En ce qui concerne la deuxième section du budget annexe, c'est-à-dire les recettes et dépenses en capital, il faut distinguer, comme vous le savez, mes chers collègues, les autorisations de programme et les crédits de paiement.

Le projet de budget annexe pour 1977 comporte pour 21 880 millions de francs d'autorisations de programme, dont 20 200 millions de francs au titre des télécommunications, 1 536 millions de francs pour la poste et 144 millions de francs pour les services financiers. Ces autorisations de programme concernent donc à hauteur de 92,3 p. 100 la branche des télécommunications et plus particulièrement le téléphone. L'ensemble est en augmentation de près de 42 p. 100 par rapport à 1976.

Au surplus, les engagements relatifs aux sociétés de financement des télécommunications atteindront 4 400 millions de francs et ceux qui sont financés par les avances remboursables des établissements publics régionaux 200 millions de francs. Au total, c'est donc à 24 800 millions de francs que s'élèveront les autorisations de programme de la « fonction télécommunications. »

Les crédits de paiement qui constituent les dépenses en capital de 1977 atteindront 19 017,2 millions de francs, dont 11 189,5 millions de francs en services votés — donc en opérations en cours — et 7 827,7 millions de francs en mesures nouvelles.

Il faut préciser qu'en se limitant aux seules dépenses d'équipement programmées, les opérations en cours s'élèvent à 10 237,9 millions de francs et les opérations nouvelles à 6 920 millions de francs, soit en tout 17 158 millions de francs. Sur ce total, les télécommunications se voient attribuer 15 484,3 millions de francs et les services postaux et financiers 1 673,7 millions de francs, dont 1 533 pour la poste et 140 pour les services financiers.

A remarquer la quasi-équivalence des dotations de la poste en autorisations de programme et crédits de paiement, soit 1 536 et 1 533 millions de francs. Cette situation est également à noter pour les services financiers, 144 et 140 millions de francs.

J'ajoute que le montant de la T. V. A. correspondant aux commandes passées par les sociétés de financement des télécommunications s'élève à 364 millions de francs.

En résumé, le projet de budget, mes chers collègues, fait apparaître des soldes créditeurs pour les télécommunications, débiteurs pour la poste et les services financiers, un excédent de la première section, un très important programme de travaux concernant le téléphone et un montant record de financement à déterminer.

Telles sont les grandes lignes du projet de budget annexe pour 1977.

Lors de l'examen de ce budget, la commission a remarqué la nouvelle amélioration des moyens concernant l'équipement de la poste, effort qui fait suite à celui de l'année dernière. En effet, de 670 millions de francs en 1975, les crédits de la poste se sont élevés à 952 millions de francs en 1976 et atteignent 1 533 millions de francs en 1977, c'est-à-dire un accroissement de 61 p. 100.

En revanche, en ce qui concerne la même fonction, la commission ne peut manquer de souligner que la situation reste encore anormale dans le domaine du transport de la presse périodique. En effet, en 1974, le déficit global imputable aux tarifs de presse était de 1 118 millions de francs, soit 12,5 p. 100 des recettes postales. Ce déficit atteignait 1 200 millions de francs en 1975 et, suivant des estimations, s'élèvera à 1 397 millions de francs en 1976, soit à 13,7 p. 100 des recettes postales.

Nos collègues savent, sans doute, que, pour réaliser une opération dite « de stabilisation du déficit », il a été convenu d'augmenter les tarifs en 1974 de 60 p. 100 en moyenne et de 30 p. 100 le 1^{er} juillet de chaque année jusqu'en 1978 inclus. Mais compte tenu des coûts réels et des produits effectivement réalisés, la commission se demande si la situation au 1^{er} juillet 1978 sera bien normalisée ou même sur la voie d'une normalisation acceptable. Sur ce point, elle souhaiterait obtenir, monsieur le secrétaire d'Etat, les précisions nécessaires.

En ce qui concerne les services financiers, il est intéressant de signaler que la situation de la caisse nationale d'épargne présente un caractère moins alarmant que dans les récentes années. En effet, le bilan des années 1975 et 1976 devrait faire apparaître des situations « blanches », c'est-à-dire sans perte ni profit. Mais les prévisions pour 1977 sont marquées par l'espoir d'un solde positif de 122,8 millions de francs, et cela du seul fait de la progression escomptée du taux de rendement moyen du portefeuille.

Il faut noter que l'évaluation pour 1977 du portefeuille de la caisse nationale d'épargne fait ressortir qu'au 1^{er} janvier prochain, le montant des placements s'élèvera à 99 033 millions de francs et, avec les excédents des dépôts en cours d'année, à 107 000 millions de francs au 31 décembre 1977, ce qui constitue un record intéressant. La bonne santé de l'institution se traduit d'ailleurs par un redressement sensible de l'apport de la caisse nationale d'épargne à l'épargne liquide de l'ensemble des réseaux collecteurs qui, de 13,3 p. 100 en 1973, s'est élevé à 13,4 p. 100 en 1974 pour atteindre 13,7 p. 100 en 1975. Cette progression témoigne d'une bonne signature.

Mes chers collègues, je voudrais maintenant marquer, comme il se doit, l'intérêt qu'il faut porter à l'effort considérable que représente le programme d'équipement téléphonique pendant le VII^e Plan et plus particulièrement celui qui apparaît dans le projet de budget de 1977, lequel s'intègre, comme vous le savez, dans le VII^e Plan.

Les engagements financiers correspondant au programme d'ensemble du Plan s'élèveront à 104 400 millions de francs et les crédits de paiement correspondant à 93 700 millions de francs.

Mais il est bien évident que pour la réalisation de l'ensemble de ce programme, il faut prévoir une couverture financière et la commission souhaiterait, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous lui indiquiez, de manière détaillée, les moyens auxquels vous aurez recours.

De même, le VII^e Plan devant être caractérisé par l'introduction dans le réseau français de la commutation électronique, il s'ensuit que les commandes d'équipements d'abonnés en matériel

électromécanique classique, du type Crossbar notamment, vont sensiblement diminuer d'ici à 1980 et surtout à partir de 1978, ce qui n'ira pas sans créer des situations délicates, notamment celle de la reconversion du personnel. Quelles mesures de recyclage envisagez-vous ?

La commission aimerait sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat, avoir les renseignements nécessaires.

Au surplus, si l'on tient compte du fait que les matériels électromécaniques représenteront encore la moitié des commandes passées en 1980, les centraux électroniques l'autre moitié, la structure téléphonique de la France sera caractérisée par une grande diversité. Un récent article paru dans le journal *Le Monde*, daté du 9 octobre 1976, fait apparaître cette diversité comme un triste privilège. Sur ce sujet, le Sénat souhaiterait avoir des informations et des assurances de votre part, monsieur le secrétaire d'Etat ; ils voudront notamment savoir si la diversité en question place le réseau français en position de force ou si elle constitue un élément de faiblesse.

Je voudrais également appeler votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur deux questions auxquelles le Sénat attache une importance particulière : celle de la réalisation de lignes téléphoniques en milieu rural et celle de l'installation des cabines téléphoniques aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale.

Le Sénat n'ignore pas que la suppression des parts contributives et des avances remboursables a provoqué un accroissement sensible des demandes d'abonnement en milieu rural. Il est bien connu également qu'il y a pénurie de cabines téléphoniques aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous indiquer les mesures que vous prendrez pour apporter à ces deux problèmes les solutions qui s'imposent ?

J'en viens maintenant aux problèmes de personnel. Je voudrais souligner que certains d'entre eux, posés depuis le protocole du 5 novembre 1974 mettant fin à la grève, n'ont pas encore été entièrement résolus. Il en est ainsi du réaménagement de la structure du corps de la distribution, de l'acheminement et du service des lignes, de la restructuration de l'inspection principale, du reclassement des techniciens, des chefs de service régionaux et départementaux, du réaménagement de la pyramide des emplois de receveurs et chefs de centre. Quels progrès seront réalisés, en 1977, dans ces différents domaines, monsieur le secrétaire d'Etat ? C'est une question bien précise que je vous pose.

Il faut remarquer également qu'il serait équitable, ainsi que l'avait admis votre prédécesseur, de résoudre la question posée par l'imposition de l'avantage en nature que constitue pour les receveurs et chefs de centre la gratuité de leur logement. Cette gratuité n'est, il faut bien le dire, que la contrepartie des sujétions particulières imposées à ces fonctionnaires. Une concertation avec le département des finances avait été promise l'an dernier. Aujourd'hui, êtes-vous en mesure de m'apporter une information précise sur ce sujet ?

Dois-je ajouter, monsieur le secrétaire d'Etat, que les receveurs-distributeurs attendent toujours, et ce depuis plusieurs années, que soient satisfaites les trois revendications qui leur tiennent légitimement à cœur, c'est-à-dire : l'intégration dans le corps des receveurs, l'attribution de la qualité de comptable et leur reclassement indiciaire.

La commission vous demande de bien vouloir lui faire connaître l'état d'avancement des études qui, selon l'information donnée par votre prédécesseur, devraient permettre d'arriver à une solution positive.

Monsieur le secrétaire d'Etat, à plusieurs reprises pendant les années récentes, le Sénat a appelé l'attention du Gouvernement sur l'accroissement très sensible de la masse des emprunts nécessaires à l'équilibre du budget annexe de votre département et sur la charge annuelle de plus en plus importante que représentent les intérêts servis et les amortissements effectués.

Il était apparu que le marché extérieur pouvait constituer un recours appréciable en raison des taux d'intérêt inférieurs à ceux pratiqués sur le marché national. Or, il s'avère actuellement que les souscriptions d'emprunts sur le marché extérieur des capitaux peuvent être appréciées différemment en raison des incertitudes monétaires internationales.

La commission se demande si, en raison de ces incertitudes, la technique qui consiste à rechercher des fonds à l'extérieur

n'est pas hasardeuse, voire dangereuse. Sur ce point je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous apportiez au Sénat les renseignements, voire les apaisements nécessaires.

J'en viens maintenant à l'examen de la situation des chèques postaux. Il faut reconnaître que ce service présente toujours un déficit structurel qui augmente d'année en année et qui provient du fait que, pour répondre à des impératifs d'intérêt national, le service fonctionne sous un régime de quasi-gratuité et de sous-rémunération des fonds en dépôt au Trésor.

L'assainissement de la situation passe par un relèvement substantiel du taux de rendement des fonds libres des particuliers mis actuellement en totalité à la disposition du Trésor. La commission a, à nouveau, préconisé qu'une partie des fonds rémunérés à 1,5 p. 100 le soit désormais au taux du marché monétaire, ce qui correspondrait à abaisser le plancher de 30 800 millions de francs.

Une autre solution consisterait à faire prendre en charge par le budget général l'ensemble des dépenses de fonctionnement du service des chèques postaux, solution préconisée par la commission des finances depuis plus de quinze ans. Je souligne que la commission, monsieur le secrétaire d'Etat, aimerait avoir votre sentiment sur la question.

C'est d'ailleurs l'occasion pour moi de rappeler vos déclarations faites lors du débat à l'Assemblée nationale. Vous avez obtenu le retrait d'un amendement présenté par la commission des finances en contrepartie de la promesse qu'un groupe de travail interministériel serait constitué dans les trois semaines qui viennent pour que soient recherchés les moyens qui permettraient, sur une période de cinq ans, de réaliser l'équilibre structurel du service des chèques postaux.

La commission des finances, qui se préoccupe de ce problème depuis de longues années, a pris acte de cette promesse et veut bien croire qu'elle ne sera pas une promesse en l'air ! En effet, chacun se rappelle les déclarations d'un de vos prédécesseurs, M. Galley, aujourd'hui ministre de la coopération, qui, en 1971, au nom du Gouvernement, avait annoncé qu'il n'y aurait plus de problème d'équilibre aux chèques postaux en... 1974, voilà deux ans déjà. Vous savez ce qu'il en a été.

Vous conviendrez donc, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il est logique que la commission des finances se pose à nouveau bien des questions et elle attend que vous ayez l'obligeance de lui donner des compléments d'information sur le sujet.

Elle s'étonne tout d'abord que la réalisation de l'équilibre soit étalée sur une période de cinq ans, délai qui, en effet, semble bien long. Elle estime d'ailleurs qu'une telle mesure aurait pu intervenir dès l'année 1977. Est-il trop tard, monsieur le secrétaire d'Etat ? Elle vous demande, au surplus, de lui faire connaître les grandes lignes des modalités d'équilibre que vous vous proposez de soumettre au groupe de travail : action sur les taux, fixation d'un nouveau plancher, etc.

Telles sont les remarques et observations que je devais vous présenter, monsieur le secrétaire d'Etat. Sous le bénéfice de celles-ci, la commission des finances a décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat le projet du budget pour 1977 des postes et télécommunications. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Pierre Marzin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, d'une manière générale, le projet de budget pour 1977 se caractérise par un taux d'expansion très élevé, qu'il s'agisse aussi bien des équipements que des emplois.

En effet, les programmes d'équipement représentent un montant de 1,68 milliard de francs pour les services postaux et financiers et de 24,8 milliards de francs pour les télécommunications. En 1977, l'accroissement est donc respectivement de 20 p. 100 et de 35,1 p. 100.

Pour ce qui est du personnel, il y a lieu de noter la création de 11 700 emplois nouveaux dont 4 177 aux services postaux et financiers et 7 550 aux télécommunications.

Dans son ensemble, le projet de budget de fonctionnement présente un accroissement de 20 p. 100 des charges d'exploitation et de 28 p. 100 des produits, ce qui conduit à un excédent de 1 519,5 millions de francs.

L'excédent des recettes des télécommunications atteignant 4 137,5 millions de francs pourra compenser les déficits cumulés de la poste et des services financiers s'élevant à 2 618 millions de francs, contrairement à ce qu'il était possible de constater en 1976.

Par ailleurs, l'examen du compte prévisionnel d'opérations en capital du budget annexe fait apparaître sous la dénomination « financement à déterminer » une somme importante 11 398 millions de francs.

Notons pour les télécommunications que l'excédent des recettes s'élevant à 4 137,5 millions de francs exige pour l'équilibre un financement de 7 086 millions de francs au regard du montant des investissements de 24 800 millions de francs, ce qui correspond à un taux d'autofinancement tout à fait normal. Quant à la poste et aux services financiers dont le déficit atteint 2 518 millions de francs, il y aura lieu de prévoir un financement de 4 312 millions de francs au regard des 1 680 millions de francs d'investissement.

Depuis le début de VII^e Plan, comparons les programmes prévus et les réalisations envisagées au double aspect des services postaux et financiers et des télécommunications.

En ce qui a trait au premier aspect, l'effort de modernisation s'est poursuivi avec pour principal objectif le tri postal en vue d'améliorer les conditions de travail du personnel.

Le plan d'ensemble de modernisation prévoit la réalisation de soixante-quatre centres de tri automatique des lettres, le lancement de l'automatisation du tri des paquets, ainsi que la rénovation des centres de tri départementaux.

Dans les services financiers, nous notons le développement de la deuxième phase d'automatisation en vue de l'unification et de l'optimisation des méthodes de gestion des centres de chèques postaux et la poursuite de l'équipement des bureaux de poste en distributeurs automatiques de billets de banque et en terminaux, afin de permettre l'exécution en temps réel des ordres donnés par les titulaires de comptes.

Nous constatons également la poursuite des actions en vue d'assurer la protection des personnes, la conservation et la circulation des fonds et valeurs encaissées par les établissements postaux.

Enfin, je dois signaler, comme les années précédentes, que le déficit d'exploitation constitue un point préoccupant ; il est de 2 618 millions de francs dont 455 millions de francs pour les services postaux et 2 163 millions de francs pour les services financiers.

Il trouve sa justification dans les charges qu'entraînent pour la poste les tarifs préférentiels accordés à la presse et qui peuvent être évalués à 1 500 millions de francs en 1977.

Pour les services financiers, le déficit d'exploitation des chèques postaux, très important et en nette progression, atteint 1 843 millions de francs, mais cela devient une habitude.

C'est dans le domaine des télécommunications que l'effort de modernisation et d'équipement est le plus considérable puisqu'il se traduit par un programme de 24 800 millions de francs.

Parmi les programmes d'action prioritaires que mentionne le VII^e Plan, signalons l'amélioration de l'équipement téléphonique du pays en vue de la réduction du délai moyen de raccordement téléphonique, qui est de dix mois actuellement, à trois mois et demi en 1980, l'élévation de la qualité du service au niveau des normes internationales, qu'il s'agisse de la qualité des lignes d'abonnés ou de la qualité des communications. Vous trouverez dans mon rapport tous renseignements sur ces divers sujets.

Parmi les autres objectifs, et notamment l'écoulement du trafic, le nombre de circuits interurbains et internationaux augmentera de 64 000, soit un accroissement de 30 p. 100.

Le trafic continuera de progresser à un taux annuel supérieur à 20 p. 100, mais les moyens mis en œuvre font ressortir un accroissement potentiel voisin de 30 p. 100, ce qui permet de conclure à une très nette amélioration de la fluidité du trafic.

En ce qui concerne l'automatisation, le VI^e Plan avait prévu l'automatisation complète du réseau à la fin de la période d'exécution, c'est-à-dire en 1977. Ce résultat est sensiblement obtenu et l'annexe n° 1 du rapport mentionne, par régions, les échéances de l'automatisation. On constate, dès maintenant, que six régions sont entièrement automatisées, à savoir Paris intra-muros, Paris extra-muros, Strasbourg, Lille, Rennes et Nancy.

En ce qui concerne les abonnements nouveaux, le programme d'action prioritaire du VII^e Plan prévoit que, de 1976 à 1980, plus de 8 millions de lignes principales supplémentaires seront construites, le parc passant de 7 millions à la fin de 1975 à 15 500 000 en 1980 et 19 300 000 en 1982.

Or, si la progression actuellement constatée est à peu près conforme à cet échéancier, la demande nette d'abonnements a connu, de 1970 à 1976, des accroissements particulièrement spectaculaires, avec des taux de croissance annuels atteignant 34 p. 100 et même plus de 76 p. 100 au cours du premier semestre de 1976.

Malgré l'augmentation considérable de la demande satisfaite — près de 41 p. 100 en 1975 et 53 p. 100 au cours du premier semestre de 1976 — le nombre de demandes en instance s'élève à plus de 1 200 000.

Parmi les abonnés, il est une catégorie qui mérite d'être spécialement signalée : les abonnés ruraux.

L'annexe n° 2 de mon rapport signale les réalisations de lignes longues effectuées depuis 1972 et les prévisions pour 1976 et 1977. Elle fait apparaître une forte amélioration puisque les prévisions — 184 000 lignes en 1977 — sont en augmentation de 74 p. 100 par rapport à celles de 1976, qui, elles-mêmes, présentaient le même accroissement au regard de l'année précédente.

Je me dois de signaler que les résultats de l'exécution de ces programmes sont, d'une façon générale, en avance sur les prévisions dans tous les domaines.

En ce qui concerne les problèmes de tarification, il a été fait état fréquemment de divergences très sensibles existant en matière de tarifs pratiqués en France et ceux qui sont en usage dans les pays européens.

A cet égard, l'annexe n° 3 de mon rapport établit une comparaison, à la date du 21 septembre 1976, des tarifs et taxes en vigueur en France et dans divers pays européens.

Qu'il s'agisse de la taxe de raccordement, de la redevance mensuelle d'abonnement ou des taxes de communications locales ou interurbaines, nous nous trouvons dans une très bonne moyenne.

Le problème des réclamations portant sur la tarification au compteur sous contrôle de l'abonné est actuellement à l'ordre du jour. L'annexe n° 4 de mon rapport fait ressortir notamment l'existence d'appareils de contrôle chez l'abonné déjà existants ou à l'étude.

Il ne faut pas se dissimuler que toute solution globale sous forme de « tickets systématiques » ne pourra être mise en service que progressivement et donnera lieu à un prix de revient élevé pour l'administration et, par voie de conséquence, pour l'abonné.

Abordons maintenant les perspectives en matière de recherche et de réalisations nouvelles.

Le centre national d'études des télécommunications, le C.N.E.T., poursuit un effort de recherche et de développement important, avec trois axes prioritaires : l'étude et le développement des systèmes de commutation électronique, tant dans l'immédiat qu'à moyen ou long terme, l'étude de systèmes de transmission numérique par câbles et faisceaux hertziens, l'étude des services à mettre à la disposition des usagers à court ou à long terme.

A côté de ces thèmes fondamentaux, il faut mentionner un certain nombre d'études plus ponctuelles, par exemple dans les domaines suivants : adaptation des câbles aux besoins du réseau, étude de câbles à conducteur d'aluminium ; développement des communications internationales par satellites et câbles sous-marins de grande capacité.

L'effort dans ce domaine a été poursuivi, en particulier avec la mise en service du nouveau câble TAT-6 posé entre la France et les Etats-Unis, offrant 4 000 circuits ; 500 de ces circuits sont destinés à terme à nos relations avec l'Amérique du Nord, doublant nos possibilités présentes réparties à peu près équitablement entre les câbles et les satellites pour des raisons de sécurité. Nos besoins sont ainsi couverts au-delà de 1980.

L'année 1976 est une année au cours de laquelle des décisions importantes ont été prises par le Gouvernement français dans le secteur des télécommunications, tant du point de vue du développement du réseau téléphonique en France et du choix des matériels de communication électroniques que de celui d'une restructuration de l'industrie française du secteur, qui renforce la position de l'industrie française, notamment dans la compétition internationale.

Les principaux objectifs visés en matière de politique industrielle sont d'abord d'offrir au meilleur coût et dans les meilleurs délais le téléphone à tous les Français et d'améliorer de façon significative la qualité du service rendu, ensuite d'organiser le marché de façon à renforcer la compétitivité des industriels français aussi bien sur le marché intérieur que sur les marchés à l'exportation.

Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs concernent l'ouverture à la compétition pour le marché intérieur, la concertation entre industriels français pour l'exportation, l'introduction de technologies nouvelles et la constitution d'une industrie française dont les centres de décisions soient purement nationaux.

Les matériels de commutation actuellement en service ou en commande relèvent de trois techniques : la technique électromécanique, systèmes crossbar, la technique électronique spatiale et la technique électronique temporelle.

Les centraux électroniques, qu'ils soient spatiaux ou temporels, présentent, par rapport aux centraux électromécaniques, de nombreux avantages dus principalement à la nature de la commande par ordinateurs et à la réduction du volume des équipements.

Retenons une réduction importante des coûts de production, une réduction de la surface au sol dans un rapport de deux ou trois, la possibilité d'offrir de nouveaux services aux abonnés — numérotation abrégée, transfert automatique, par exemple — une plus grande facilité d'exploitation et la réduction du personnel d'exploitation et de maintenance.

Conformément au programme d'action prioritaire du VII^e Plan pour améliorer l'équipement téléphonique du pays, le parc de lignes principales doit passer de 7 150 000 au 1^{er} janvier 1976 à 15 500 000 au 1^{er} janvier 1981 et 19 300 000 au 1^{er} janvier 1983.

D'ici à 1980, l'administration commandera 8 300 000 lignes électromécaniques, 1 900 000 lignes électroniques spatiales et 2 250 000 lignes électroniques temporelles.

L'évolution du niveau de ces commandes, année par année, est consignée dans mon rapport.

En ce qui concerne la restructuration industrielle et l'exportation, l'introduction à grande échelle de la commutation électronique a été accompagnée de l'entrée de la société Thomson dans ce secteur, par la reprise de L.M.T. et la prise de contrôle de Ericsson-France.

Ainsi trois pôles principaux constituent à l'heure actuelle l'industrie de la commutation en France : la C.I.T., qui a la maîtrise actuelle des techniques temporelles et peut fabriquer le metaconta ; Thomson, qui, conformément aux accords conclus avec LM Ericsson et I.T.T., développe l'axe et le metaconta en liaison très étroite, pour ce dernier, avec la C.G.C.T. ; la C.G.C.T., qui développe le metaconta en liaison étroite avec Thomson.

Quant à la transmission numérique, son introduction permet un abaissement du coût des artères de transmission entre centraux et ce de deux façons : dans certains cas, elle est, intrinsèquement, moins onéreuse que la transmission analogique, ce qui est d'ores et déjà le cas pour les liaisons de capacité faible ou moyenne, à courte distance ; associée à la commutation électronique temporelle, elle permet un abaissement notable du coût des centres de transit.

Les travaux sont orientés à l'heure actuelle dans deux directions principales : l'abaissement du coût des matériels existants, l'étude de nouveaux types de systèmes ; à moyen terme, utilisation de guide d'onde permettant d'offrir des artères numériques de très grande capacité ; à plus long terme, étude de systèmes de transmission sur fibres optiques : cette technique nouvelle est extrêmement prometteuse, mais n'en est encore qu'au stade de la recherche.

D'autres services pourront offrir de nouvelles possibilités. Notons, à cet égard, un certain nombre de développements entrepris depuis un à deux ans : une action importante dans le domaine de la télécopie ; l'automatisation des services spéciaux des P. T. T., le service du renseignement, par exemple.

A plus long terme, d'autres services sont explorés, par exemple le visiophone — téléphone qui permet de voir son correspondant — ou la téléinformatique domestique, qui permettra à chaque abonné au téléphone de dialoguer directement avec un calculateur, par exemple pour passer une commande auprès d'un grand magasin.

Il ne faut pas oublier enfin que l'introduction de la commutation électronique permet également, comme je l'ai dit tout à l'heure, d'offrir un grand nombre de services nouveaux aux abonnés.

Je voudrais dire un mot maintenant de l'activité du service du contrôle des prix.

En 1976, les efforts du contrôle des prix se sont poursuivis avec la plus grande vigilance afin de contenir une évolution qui obère les programmes d'investissements et d'éviter tout glissement des prix qui ne correspondrait pas à une hausse réelle des coûts de revient des équipements.

On peut estimer que les résultats d'ensemble de l'action du contrôle des prix ont permis à l'administration de bénéficier d'une évolution des prix des principales catégories d'équipement nettement plus favorable que celle des produits manufacturés pour l'ensemble de l'économie nationale.

C'est ainsi que, en prenant comme base la valeur 100 pour l'année 1966, les valeurs respectives pour 1975 et 1976 des indices comparés sont les suivantes : 177 pour l'indice des prix de la production intérieure brute et 114 seulement pour l'indice moyen pondéré des prix des matériels de télécommunications.

Dans la conjoncture inflationniste actuelle, cette évolution favorable apparaît comme une des conséquences les plus intéressantes à mettre à l'actif du système mis en place en 1966.

Je voudrais maintenant terminer sur une analyse de l'emploi dans l'administration et dans l'industrie.

La quatrième action prioritaire du VII^e Plan prévoit un accroissement des emplois de 8 000 par an pendant cinq ans dans l'administration des télécommunications, soit une progression de 40 000 emplois durant le Plan, cela afin d'atteindre des effectifs de l'ordre de 161 500, correspondant à 10,4 unités pour 1 000 lignes principales, ce qui est le cas de la Suède actuellement.

L'évolution des emplois du secteur industriel des télécommunications est plus difficile à cerner. Mon rapport comporte une analyse, monsieur le secrétaire d'Etat, émanant de vos services en ce qui concerne ces emplois dont l'évolution est perturbée par l'effet du changement technologique progressif lié à la croissance de la commutation électronique et, plus généralement, de la technique numérique.

Si l'on s'en réfère à cette analyse, qui me paraît d'ailleurs optimiste, elle classe les emplois en trois catégories d'évolution sensiblement différente, à savoir : les emplois d'usines de commutation, qui resteraient à peu près constants au cours du VII^e Plan ; les emplois d'usines de transmission, qui demeureraient également constants ; enfin, les emplois de sous-traitance affectant les lignes et câbles et le génie civil, lesquels passeraient de 10 000 à 30 000, soit, au total, 125 000 emplois en fin de Plan au lieu de 90 000 actuellement. Mais il y aurait une reconversion de commutation électromécanique en commutation électronique affectant 20 000 personnes — 12 000 ouvriers et 8 000 cadres et employés — ce qui ne manquera pas de poser un problème difficile sur le plan local.

Une autre question vient à l'esprit : que deviendront alors ces emplois après l'exécution du VII^e Plan, lorsque l'administration disposera à peu près de 20 millions de lignes principales, c'est-à-dire 32 à 34 millions de lignes de toutes natures, dont on ne parle d'ailleurs jamais, soit plus de 60 postes téléphoniques par 100 habitants ?

A cette interrogation vous me répondrez, monsieur le secrétaire d'Etat, que le VII^e Plan prévoit l'augmentation des exportations de matériels de télécommunication, qui devraient passer progressivement de 12 à 30 p. 100 en fin de Plan.

Dans le domaine des télécommunications, vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, non seulement un secrétaire d'Etat de la science et de la technique de pointe, mais aussi un secrétaire d'Etat à grosse responsabilité industrielle, voire à responsabilité sociale, par l'importance des commandes que vous avez à distribuer. Il vous appartient de faire en sorte que l'évolution technologique n'apporte pas d'aggravation dans les emplois des usines que vous et vos prédécesseurs avez créés.

Les conséquences sur l'emploi ne seront sans doute pas immédiates, mais il ne faudrait pas que les décisions nécessaires de transformation soient prises trop tardivement afin que les usines que vous avez créées soient harmonieusement transformées en vue d'éviter les conséquences désastreuses qu'entraînerait, sur le plan social, la création intempestive de nouvelles usines — que l'on appelle actuellement « usines papier » — ce qui ne manquerait pas d'engendrer un chômage dans les usines existantes.

Je suis conscient de la qualité de l'effort que vous-même et vos services développez actuellement et, maintiendrez dans les prochaines années. Vous me permettrez cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous indiquer, en référence à l'industrie des télécommunications des pays les plus évolués, que celle-ci se trouve, dès maintenant, privée d'une partie de plus en plus importante des commandes internes et ce, en raison de la saturation de la demande téléphonique. Cette constatation est valable pour la Suède, la Suisse, l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne et même les Etats-Unis.

Il est à craindre que ces pays n'entreprennent une action de plus en plus agressive au plan de l'exportation industrielle, qui risque de s'avérer gênante pour vos services.

M. Bernard Chochoy, rapporteur spécial. C'est vrai.

M. Pierre Marzin, rapporteur pour avis. J'ai cru devoir vous alerter, monsieur le secrétaire d'Etat, sur cette situation qui m'apparaît bien préoccupante. Aussi vous saurais-je gré des assurances que vous voudrez bien me donner en vue d'apaiser mes craintes sur ce problème des emplois dans l'industrie.

Sous réserve de ces observations, la commission des affaires économiques et du Plan, par ma voix, vous propose, mes chers collègues, d'adopter le projet de budget des postes et télécommunications pour 1977. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, avant de vous présenter le projet de budget des postes et télécommunications pour 1977, je tiens à remercier tout spécialement MM. les rapporteurs Chochoy et Marzin pour la qualité de l'analyse détaillée et précise de la situation des postes et télécommunications qu'ils viennent de nous présenter.

Je répondrai dans cette présente intervention, comme dans celle que je ferai après les orateurs, aux principales remarques et aux questions formulées.

Cependant, dès le départ, je tiens, car le problème est fondamental, à répondre à M. Chochoy sur la question de l'unité des postes et télécommunications, qu'il a posée au début de son intervention.

J'ai eu, en effet, monsieur le rapporteur, l'occasion de réaffirmer très souvent et aussi solennellement que possible la volonté du Gouvernement de maintenir l'unité juridique de l'administration des postes et télécommunications, le monopole dont elle bénéficie ainsi que la mission fondamentale de service public qui lui est confiée.

Certes, les postes et les télécommunications ont chacune leur technicité propre, leur caractère spécifique, leur rythme d'évolution propre mais ces deux grands services doivent vivre et vivre dans une unité de fonctionnement, unité souple qui respecte la personnalité des deux branches.

M. Bernard Chochoy, rapporteur spécial. J'en prends note.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Je n'en veux pour preuve que l'existence du secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications qui regroupe ces deux administrations, le maintien des structures horizontales, une politique sociale unique pour l'ensemble des agents des P. T. T. et le maintien de l'action concertée des deux branches pour la réalisation de leurs objectifs.

Le projet de budget des P. T. T. pour 1977 atteint au total un montant de 59,4 milliards de francs. En ajoutant les 4,4 milliards de francs en provenance des sociétés de financement des télécommunications, on atteint un montant de 63,8 milliards de francs.

Le budget des P. T. T. est devenu le premier budget civil de l'Etat. Sa croissance en 1977 sera presque le double de celle du budget général.

Cette croissance est d'autant plus remarquable qu'elle se situe dans un contexte de rigueur, justifié par les nécessités du redressement financier et de la lutte contre l'inflation.

La rigueur nécessite des choix. Ils ont été faits par le Gouvernement, le budget des P. T. T. pour 1977 traduit la priorité accordée à l'équipement et à la modernisation de la poste et des télécommunications.

Cette grande administration va ainsi pouvoir disposer des moyens nécessaires pour mettre en œuvre les orientations arrêtées par le Président de la République et le Gouvernement afin de doter notre pays d'équipements dignes d'un grand Etat moderne et d'une industrie capable d'affronter la rude concurrence étrangère.

Ce sont ces orientations que très brièvement je vais développer devant vous.

Je commencerai par la modernisation de la poste.

En adoptant le VII^e Plan, vous avez approuvé la décision du Gouvernement de mener à bien, dans les sept prochaines années, la mécanisation du tri postal. L'objectif poursuivi est, vous le savez, de transformer fondamentalement les conditions de travail et de vie des 35 000 agents du tri postal. Le programme d'action prioritaire relatif à la mécanisation du tri postal s'inscrit dans celui, plus vaste, de la revalorisation du travail manuel. Ce programme permettra de créer des unités à dimension humaine dans les grandes villes, d'installer les chantiers de tri dans des locaux propres et agréables, de supprimer au maximum les manipulations par une mécanisation poussée, mais fiable.

Le VII^e Plan a prévu de consacrer, sur cinq ans, 3 300 millions de francs, valeur 1975, à la réalisation de ce programme. Seront ainsi construits d'ici à 1980, 26 centres de tri mécanisés, 11 centres de tri pour paquets et 12 centres de tri départementaux.

En approuvant le budget pour 1977, vous confirmerez le véritable lancement de ce programme puisque les autorisations de programme s'élèveront à 850 millions de francs, soit près de 36 p. 100 de plus qu'en 1976.

Ce financement permettra notamment de lancer en 1977 la construction de 8 nouveaux centres de tri de divers types : 3 à Paris et 1 dans chacune des villes suivantes : Metz, Angers, Toulouse, Valence et Saint-Brieuc, qui viendront s'ajouter aux 5 centres dont la construction a été lancée cette année même à Lille, Saint-Etienne, Ajaccio, Nantes et Tours.

Cette modernisation accélérée du tri sera complétée par d'importants investissements dans les autres secteurs de la poste, qui contribueront à l'amélioration du réseau des établissements postaux, au maintien de la présence postale en zone rurale à laquelle je suis très attaché et au renforcement de la sécurité des personnes et des fonds.

C'est ainsi qu'en 1977 une soixantaine de bureaux seront construits en zones urbaines. Parallèlement, en zone rurale, environ 40 centres de distribution motorisée seront construits ou rénovés. Enfin, l'équipement des services financiers, dont les centres seront totalement automatisés à la fin de cette année, sera poursuivi grâce notamment à l'installation de terminaux d'ordinateurs dans les bureaux de poste et de nouveaux distributeurs automatiques de billets de banque.

J'en viens maintenant au programme d'équipement téléphonique.

Annoncée par le Président de la République, la mise à niveau de l'équipement téléphonique national est maintenant une chose décidée. Elle fait l'objet d'un programme d'action prioritaire qui fixe, pour les cinq années du VII^e Plan, les investissements nécessaires pour revenir rapidement à une situation normale en matière de téléphone dans notre pays, car il est vrai que nous avons, non pas un certain retard, mais un retard certain en ce domaine.

Une situation normale, cela signifie un délai moyen de raccordement et une qualité de service comparables à ce que l'on trouve dans les grands pays industriels.

Le délai moyen de raccordement est actuellement de l'ordre de dix mois. Il doit être ramené à quinze jours en 1982. Pour ce faire est prévue une augmentation massive de la production de lignes, qui passera de 900 000 en 1975 à 1,1 million en 1976, 1,7 million en 1977, 1,9 million en 1978 et près de 2 millions au cours des années suivantes. A la fin de la période d'exécution du VII^e Plan, c'est-à-dire à la fin de 1982, nous devrions disposer de 20 millions de lignes principales d'abonnés contre 7 150 000 à la fin de 1975 et plus de 8 100 000 lignes aujourd'hui.

Cet effort considérable, je voudrais l'illustrer par quelques chiffres qui peuvent surprendre, mais qui me paraissent tout à fait significatifs : c'est ainsi qu'actuellement les P. T. T. raccordent au réseau téléphonique un nouvel abonné toutes les quatre secondes et qu'ils mettent en service deux centraux par jour. En 1980, ce sont deux abonnés nouveaux qui seront raccordés toutes les cinq secondes !

Ce développement du nombre de lignes se fera sur l'ensemble du pays et dans le respect absolu du service public. Le Gouvernement a décidé, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, de porter une attention particulière aux zones rurales et aux zones menacées de dépeuplement. C'est pourquoi sera réalisé — je réponds ainsi aux préoccupations de MM. les rapporteurs — un nombre toujours croissant de lignes rurales, bien que le coût d'investissement en soit très supérieur aux lignes urbaines ou rurales normales. En 1975, nous en avons réalisé 60 000 ; en 1976, 110 000. Il est prévu d'en faire 183 000 en 1977, soit trois fois plus qu'en 1975.

Par ailleurs, afin de donner le téléphone tout de suite à tous les Français qui le désirent et de leur laisser par la suite la liberté de choix entre le téléphone individuel et le téléphone collectif, il est prévu — je réponds à votre souci, monsieur Chochoy — de porter à 100 000 en 1980 le parc de cabines téléphoniques, c'est-à-dire à un niveau près de quatre fois supérieur à celui qui existait au 31 décembre 1975.

La France deviendra ainsi l'un des pays où la densité des cabines, par rapport à la population, sera la plus forte.

Le programme d'action prioritaire permettra aussi de créer ou de renforcer tous les réseaux spécialisés de télécommunications et de développer les services nouveaux des télécommunications, en particulier — vous l'avez signalé, monsieur Marzin — la téléinformatique, la télécopie et la téléconférence.

Quant à l'amélioration de la qualité du service téléphonique, elle marchera par voie de conséquence du même pas que l'augmentation du parc de lignes d'abonnés. L'objectif est d'élever la qualité du service au niveau des normes internationales : le téléphone de demain doit être et sera irréprochable.

Les crédits prévus pour réaliser ce programme sont considérables, ce qui est nécessaire en raison du retard que nous avons pris : 104 400 millions de francs, valeur 1975, pour les cinq années du VII^e Plan. Dans ce programme pluriannuel d'investissements, figure un échéancier annuel d'engagements de façon à assurer la cohérence et la continuité de cet exceptionnel effort d'équipement. Vous trouverez donc chaque année dans le budget des P. T. T. les autorisations de programme correspondant à chaque tranche de ce plan ; vous pourrez ainsi vérifier tout à la fois le bon déroulement des travaux d'équipement du réseau et le respect des engagements pris.

Pour pouvoir mener à bien ce vaste programme d'équipement, l'administration des télécommunications a besoin d'effectifs nouveaux en nombre suffisant : 40 000 personnes supplémentaires devront être embauchées dans les cinq années à venir.

Le projet de budget pour 1977 qui vous est soumis aujourd'hui constitue la première tranche de ce programme. Vous avez remarqué que le niveau des autorisations de programme s'élève à 24 800 millions de francs : 20 200 millions d'autorisations de programme budgétaires, 4 400 millions de commandes à passer aux sociétés de financement des télécommunications et 200 millions d'avances des établissements publics régionaux. La progression sur 1976 de ce budget d'équipement est de 35 p. 100. Par ailleurs sont créés 7 600 emplois aux télécommunications, chiffre qui s'inscrit très précisément dans les prévisions du Plan. Enfin, le budget de fonctionnement des télécommunications est fortement augmenté puisqu'il dépassera les 20 milliards de francs, en augmentation d'environ 29 p. 100 sur celui de 1976.

Ainsi, au cours de l'année 1977, un grand pas sera accompli dans la réalisation du programme. En effet, la production des lignes doit s'accroître de près de moitié, passant de 1 100 000 à 1 700 000 lignes et l'automatisation du réseau sera achevée à plus de 99 p. 100. L'effort particulier consenti en faveur des lignes rurales sera encore accéléré puisque, comme je l'ai déjà dit, le nombre de ces lignes passera de 110 000 en 1976 à 183 000 en 1977. Enfin, il est prévu, en 1977, une installation de 11 000 cabines téléphoniques, contre 6 800 en 1976.

Pour que ce programme se réalise dans des conditions satisfaisantes, il est nécessaire, par ailleurs, que l'administration des P.T.T. ait la possibilité de recourir à des matériels de bonne qualité et — pourquoi ne pas le dire — dont les prix soient compétitifs. Il faut aussi que l'industrie française soit à même de répondre aux besoins des P. T. T. et de faire face à la concurrence internationale.

C'est pourquoi une série de décisions capitales pour l'avenir des télécommunications françaises ont été prises en 1976.

Sur le plan technique, la priorité — je tiens à l'affirmer une nouvelle fois — sera accordée à la commutation électronique temporelle qui constitue la technologie du téléphone de demain. Et en attendant que soit possible la généralisation de ce type de commutation, les P.T.T. auront recours à des systèmes partiellement électroniques de commutation dite « spatiale ».

Parallèlement est mise en œuvre une politique industrielle qui répond à quatre objectifs : assurer un meilleur équilibre des groupes industriels français du secteur de la construction téléphonique ; créer en France les bases d'une saine concurrence entre les fournisseurs de l'administration ; faire en sorte que les centres de décision de l'industrie française du téléphone soient pour l'essentiel purement nationaux ; enfin, doubler nos exportations de matériels téléphoniques au cours du VII^e Plan.

Désormais, l'industrie française de la commutation téléphonique est articulée — vous l'avez dit, monsieur Marzin — autour de deux ensembles français cohérents et de taille comparable : la C.G.E. avec sa filiale C.I.T. Alcatel et Thomson C.S.F. contrôlant actuellement L.M.T. relevant anciennement d'I.T.T., et Ericsson-France, ancienne filiale du groupe suédois Ericsson. L'existence d'une troisième société — la C.G.C.T. du groupe I.T.T. — permettra de faire jouer pleinement la concurrence. Cette concurrence doit être l'aiguillon qui assurera le dynamisme de nos industriels ; elle constituera aussi une précieuse garantie pour l'administration et donc pour les usagers tant sur le plan des prix que sur celui des délais de livraison.

Le projet de budget pour 1977 concrétise les orientations fondamentales arrêtées par le Gouvernement dans le secteur des télécommunications. En l'approuvant, mesdames, messieurs les sénateurs, vous donnerez votre plein appui à une politique qui me semble clairement définie et fermement engagée.

Ayant entrepris un grand effort de développement, l'administration des P.T.T. a besoin — je l'ai déjà indiqué — d'effectifs suffisants, en quantité et en qualité, et travaillant dans des conditions favorables. C'est pourquoi je m'attache à mettre en œuvre une politique cohérente et complète en faveur des 430 000 agents qui y travaillent et qui — je me plais à le souligner — font preuve quotidiennement d'un indiscutable attachement à leur grande maison, la maison des P.T.T.

En ce qui concerne tout d'abord les besoins d'emplois qui découlent de l'augmentation des tâches, de l'amélioration des conditions de travail, de la mise en place des programmes priori-

taires d'investissements, le Gouvernement a répondu positivement aux demandes que je lui ai adressées en ce sens. Vous trouvez inscrite, dans ce projet de budget pour 1977, la création de 11 727 emplois nouveaux : 4 127 pour la poste et 7 600 pour les télécommunications.

Pour situer ces chiffres, je rappellerai que le rythme des créations d'emplois aux P.T.T. était de l'ordre de 3 000 à 4 000 par an de 1970 à 1974 et de 9 000 en 1975 et en 1976.

Mais cette évolution des créations d'emplois s'accompagne aussi de mesures nouvelles et justifiées en faveur des personnels : elles s'élèvent à 259 millions de francs, tant au plan des titularisations qu'au plan des mesures catégorielles et indemnitaires.

L'année 1977 sera marquée, en outre, par un effort important de titularisation du personnel auxiliaire.

Dans le cadre du programme des titularisations arrêté par le Gouvernement pour résorber l'auxiliaire, le projet de budget pour 1977, vous avez pu le constater, propose de transformer 20 000 postes de travail tenus par des auxiliaires permanents et à temps complet en emplois de titulaires.

A la fin de l'année 1977, et compte tenu des 6 500 titularisations déjà prévues dans le budget de 1976, 26 500 personnes, soit plus de la moitié des auxiliaires des P. T. T. occupant un poste de travail à plein temps, pourront être titularisées.

Par dérogation aux règles habituelles, la proportion de ces titularisations en catégorie C sera très élevée puisqu'elle atteindra 80 p. 100 contre 20 p. 100 en catégorie D. Pour sélectionner les premiers bénéficiaires de ces mesures, des examens professionnels seront organisés dès la fin de l'année 1976.

Le projet de budget pour 1977 contient également des mesures spécifiques en faveur du personnel des P. T. T.

Le Gouvernement a poursuivi l'exécution, peut-être un peu lente, des mesures prévues au relevé de propositions de novembre 1974. C'est ainsi, notamment, que continueront d'être honorés, en 1977, les engagements pris en faveur des techniciens des installations des télécommunications, des préposés et des agents des lignes. Par ailleurs, est prévue une augmentation de la prime de rendement qui bénéficiera surtout aux catégories B, C et D.

Enfin, le projet de budget pour 1977 prévoit de poursuivre énergiquement la politique sociale menée au niveau de la collectivité des P. T. T.

En 1977, les dépenses de fonctionnement des services sociaux progresseront encore fortement — plus de 17 p. 100 — et dépasseront au total 200 millions de francs. Il s'agit essentiellement, je vous le précise, des subventions aux restaurants administratifs, des aides à la scolarité et aux colonies de vacances, des subventions versées aux sociétés et associations de personnel, enfin des dépenses des services médico-sociaux.

Le équipements sociaux connaîtront, en 1977, une augmentation encore plus accentuée : le montant des autorisations de programme s'élèvera à plus de 300 millions de francs. Il m'a paru, en effet, indispensable d'accélérer le programme d'hébergement des jeunes agents affectés dans la région parisienne pour les besoins, tant des postes que des télécommunications. Il s'agit là — vous l'avez souligné — d'un problème très grave qui doit trouver une solution rapide. Aussi, les deux tiers environ des autorisations de programme du budget social seront-ils affectés à cette priorité : d'abord, en faveur du logement des débutants, pour lesquels seront renouvelées 1 000 places et créées 1 200 places dans les centres d'accueil, les résidences ou foyers de jeunes et les mini-foyers ; ensuite, pour les familles, par un accroissement de 1 500 unités du parc de logements locatifs à la disposition de l'administration.

Enfin, l'accession à la propriété de nos agents sera favorisée par le développement des aides et la diversification des méthodes d'intervention.

De façon à décentraliser au maximum la mise en œuvre de cette politique, j'ai réuni, il y a quelques semaines, l'ensemble des chefs de services extérieurs pour leur dire que je comptais sur eux pour animer cette politique et pour insister sur l'intérêt que j'attache à démultiplier l'action des services sociaux du ministère par celle des associations de personnel. La densité

de la vie associative P.T.T. est, en effet, une richesse qu'il convient de développer pour tirer le meilleur parti des moyens budgétaires consacrés à la satisfaction des besoins sociaux de nos agents.

Désormais, les télécommunications devraient devenir accessibles à tous les Français, comme c'est le cas pour la poste depuis longtemps. L'administration des P.T.T. se doit donc de s'adapter aux besoins de l'ensemble des Français qui utilisent ses services.

C'est pourquoi je viens d'engager mon administration dans une profonde révision du style de ses relations avec les usagers.

Ma première action a été de chercher à mieux informer nos usagers. J'ai fait préparer un document capable de montrer aux Français tout ce qu'ils sont en droit d'attendre des services de la poste et des télécommunications. Ce guide pratique, que nous avons choisi d'appeler *Les P. T. T. et vous*, que beaucoup appellent déjà « le petit livre jaune », a été rédigé dans une langue simple et dépourvue de tout jargon technique. Je suis convaincu qu'il correspond bien à l'attente des usagers puisqu'un premier tirage de trois millions d'exemplaires a été épuisé en moins d'un mois, ce qui est un record de librairie. Un second tirage est en cours pour répondre à la demande.

Venons-en maintenant aux actions prévues tant à la poste qu'aux télécommunications.

La poste française — j'ai été heureux de le constater lors de mes nombreux voyages à l'étranger en tant que ministre du commerce extérieur — est certainement l'une des meilleures du monde. Il s'agit d'organiser sa mutation en vue de la rendre plus proche des usagers et de lui permettre de mieux les servir. Cette mutation va se faire au niveau des équipements grâce, par exemple, à la modernisation des centres de tri et à l'introduction de l'informatique, au niveau de l'implantation grâce à la création de nouveaux bureaux dans les zones urbaines nouvelles et à la modernisation des centres de distribution en zone rurale, au niveau des prestations offertes grâce à la mise en place des services nouveaux comme les emballages des paquets-postes, Postadex ou Villexpress.

Mais je voudrais surtout insister sur les actions que la poste va mener en zone rurale.

Je mesure, en effet, toute l'importance que revêt la poste — bureaux et guichets — dans la vie des collectivités locales, en particulier pour les petites communes.

Il n'est pas possible, à mon sens, de valoriser les zones rurales, pour reprendre l'expression du programme d'action prioritaire du VII^e Plan, sans assurer à leurs habitants une qualité satisfaisante des services publics.

La poste, j'en ai bien conscience, représente souvent le dernier service public présent dans nombre de communes et nous veillerons à ce que cette présence soit maintenue. Cela implique que partout où un bureau existe il doit continuer de fonctionner sauf, bien évidemment, si des raisons impérieuses s'y opposent. Ce serait le cas, par exemple, lorsqu'il s'avérerait impossible de recruter des gérants d'agence postale.

La politique de présence postale que j'entends ainsi développer a pour objectif de ne laisser aucune personne, aucun foyer, même les plus isolés, privé des services offerts par la poste.

Je continuerai, bien sûr, d'avoir recours à la modernisation des installations situées en zone rurale. C'est ainsi que, en 1977, environ quarante centres de distribution motorisée seront construits ou rénovés; de même, la formule de distribution par Cidex sera développée, à condition que les usagers y trouvent intérêt et acceptent cette forme de distribution.

Enfin, je m'attacherai à ce que les établissements postaux et leur personnel puissent rendre le maximum de services dans la limite de leurs possibilités et dans le cadre de leur mission de service public.

C'est pourquoi, d'ores et déjà, en accord avec le ministère de l'économie et des finances, des expériences vont avoir lieu l'an prochain dans des communes de plusieurs départements — six, je crois — qui auront pour objet de confier les attributions d'anciennes recettes auxiliaires des impôts

aux bureaux de poste: vente de papier timbré, de vignettes-auto, de timbres fiscaux, etc. Par ailleurs, je prends des contacts avec les ministères de l'intérieur, de l'agriculture, de la qualité de la vie, pour étudier la participation effective que la poste peut prendre dans les domaines d'activité relevant de la compétence de ces administrations.

Somme toute, je voudrais que, là où c'est possible, les guichets des bureaux de poste puissent servir d'antennes administratives polyvalentes et que celles-ci puissent profiter de cette merveilleuse infrastructure qu'est le guichet du bureau de poste.

Pour les télécommunications, il s'agit avant tout de s'adapter aux besoins des abonnés qui se multiplient sur tout le territoire.

Le Gouvernement a adopté un programme exceptionnel de développement de l'équipement téléphonique du pays. Ce développement accéléré impose la présence d'un réseau d'agences et d'antennes commerciales assurant, notamment, la gestion des dossiers des abonnés.

Comme, en outre, il s'agit d'offrir à tous les Français, et en tous lieux, le téléphone et plus généralement l'ensemble des services des télécommunications — télécopie, télex, etc. — il est nécessaire d'augmenter fortement le nombre des points d'accès à ces services. Qui plus est, l'implantation de ces points d'accès ne doit pas être statique; elle doit répondre de façon permanente aux besoins de la population et présenter une grande mobilité dans des zones telles que, par exemple, le bord de mer ou la montagne, qui connaissent de façon épisodique de grandes variations de population.

En un mot, les télécommunications doivent aller vers le public. C'est pourquoi il a été décidé de poursuivre et d'amplifier la politique d'implantation d'agences et d'annexes commerciales, d'accélérer l'équipement du territoire français en cabines téléphoniques, de créer, lorsque cela se justifie et compte tenu des résultats des expériences pilotes auxquelles il a été procédé, des bureaux publics permanents ou temporaires de télécommunications. Mais — je me permets d'insister sur ce point — il s'agit là d'un réseau commercial complémentaire de celui des bureaux de poste. En effet, l'effort commercial des télécommunications doit parallèlement continuer de s'appuyer sur le réseau des bureaux de poste qui demeure, compte tenu de sa densité et de sa capacité considérable de contacts avec le public, un instrument privilégié de relations avec les usagers des télécommunications.

Il serait d'ailleurs absurde de ma part de faire des expériences et de chercher à augmenter en quelque sorte la compétence de ces bureaux de poste dans des domaines qui ne ressortissent pas à mon administration et de ne pas profiter de cette structure que sont les bureaux de poste pour le service des télécommunications, qui fait partie de la même administration.

Dans cette optique, les agences commerciales seront créées à raison d'une en moyenne par département et les projets de création d'annexes sont au nombre de 300, ce qui est sans commune mesure avec l'ampleur du réseau postal et ne concerne en réalité que des villes où les bureaux de poste sont généralement surchargés; dans les petites villes et les zones rurales, les télécommunications continueront de s'appuyer sur le réseau postal, qui est en mesure de leur porter un concours efficace.

Mais, vous le savez, les télécommunications cherchent également à mettre à la disposition du plus large public possible une gamme toujours plus diversifiée et complète de prestations. C'est notamment le cas de la télé-informatique, outil nouveau, dont l'importance, déjà grande pour la vie économique du pays, ira croissant pendant de nombreuses années encore.

Ainsi que vous le savez, le Gouvernement a approuvé la création d'un nouveau réseau de transmission de données utilisant la technique de commutation par paquets, le Transpac.

Le Gouvernement a décidé, pour des raisons que je pourrai exposer tout à l'heure, si vous le souhaitez, de confier la gestion de ce réseau à une société d'économie mixte, dont l'Etat détiendra les deux tiers du capital, soit la majorité absolue.

Cette structure plus souple qu'une structure purement administrative garantit cependant que Transpac sera un véritable service public, sous le contrôle absolu du secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications. Le réseau restera, d'ailleurs, la propriété inaliénable de l'Etat.

Je ne voudrais pas terminer cette partie de mon exposé sans vous dire quelques mots de mon action dans le domaine des services que nous offrons aux personnes âgées et aux handicapés physiques.

L'un des programmes d'action prioritaire retenu par le VI^e Plan est le maintien à domicile des personnes âgées. Dans ce domaine, le téléphone a un rôle essentiel à jouer car il est sans conteste le meilleur moyen de rompre l'isolement de ces personnes et de leur apporter une grande sécurité, tant matérielle que physique et morale.

J'ai, en conséquence, décidé, d'une part, d'abaisser à soixante-douze ans l'âge à partir duquel une priorité est accordée aux personnes âgées. Cet âge était jusqu'à présent fixé à soixante-quinze ans, mais l'amélioration du réseau français m'autorise à décider une telle mesure tout en conservant la réalité de cette priorité. Je rappelle, d'ailleurs, que toute personne dont l'état de santé est gravement déficient bénéficie également d'une priorité. Certes, je sais qu'il reste des personnes âgées qui attendent le téléphone ; cela est encore inévitable, mais j'ai demandé à mes services d'étudier chaque cas particulier avec la plus grande attention.

D'autre part, j'étudie avec mon collègue de l'action sociale le moyen de permettre à certains organismes agréés par ses services de prendre en charge une partie des charges téléphoniques pesant sur les personnes âgées à faibles ressources économiques.

J'ai, par ailleurs, demandé à la direction générale des télécommunications d'étudier rapidement les techniques qui permettraient d'adapter le matériel téléphonique aux handicaps qui peuvent être ceux des personnes âgées, en particulier la mise au point d'un système d'alarme établi en plusieurs points dans l'appartement de la personne et relié au téléphone.

En ce qui concerne, enfin, les handicapés auditifs ou moteurs, deux types de matériels sont actuellement testés avant d'être progressivement implantés dans le réseau : d'une part, un dispositif magnétique, qui doit permettre aux sourds équipés de prothèses auditives d'utiliser les postes téléphoniques publics ; d'autre part, une cabine accessible aux handicapés se déplaçant en fauteuil roulant.

Vos rapporteurs, en particulier M. Chochoy, ont souligné les problèmes de financement que pose un budget de cette ampleur ; je voudrais leur répondre maintenant sur ce point en tenant compte, pour abrégé un peu, de la longue discussion que j'ai déjà eue sur ce sujet, la semaine dernière, à l'Assemblée nationale.

Il est exact que le compte prévisionnel d'opérations en capital du budget annexe prévoit un « financement à déterminer », suivant l'expression classique, de 11 398 millions de francs.

L'intitulé de cette rubrique m'avait autrefois paru quelque peu mystérieux. Vous savez cependant que les moyens correspondants sont bien connus : il s'agit d'emprunts de divers types sur les marchés intérieur et extérieur et d'une augmentation éventuelle de tarifs.

Mais, à l'heure actuelle, il est trop tôt pour déterminer avec précision la part de chacune de ces sources de financement ; d'où l'intitulé — devenu maintenant classique — de cette rubrique.

Voici ce que l'on peut dire à propos de l'emprunt, en tant que moyen de financement. Ses modalités ne peuvent, en réalité, être déterminées qu'en cours de gestion, compte tenu des disponibilités du marché financier, intérieur et international, et compte tenu, également, des besoins des autres investisseurs. Les modalités sont arrêtées au moment de l'emprunt avec l'accord de la direction du Trésor au ministère des finances.

M. Bernard Chochoy, rapporteur spécial. Ce n'est pas nouveau.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Oui, mais c'est cette impossibilité d'agir avant qui n'est pas nouvelle.

En ce qui concerne les tarifs, le Gouvernement a prévu dans son plan de lutte contre l'inflation que les tarifs publics ne seraient pas augmentés avant le 1^{er} avril 1977 et que leur évolution au cours de l'année prochaine ne devrait pas dépasser 6,5 p. 100 de hausse : la question devra donc être examinée, le moment venu, dans ce cadre.

Mais, en tout état de cause, je peux vous assurer que le budget annexe a une capacité suffisante d'emprunt, soit directement, soit par l'intermédiaire de la caisse nationale des télécommunications qui deviendra, en 1977, l'un des tout premiers emprunteurs européens.

Il est vrai, cependant, que le budget annexe doit supporter de lourdes charges du fait du déficit des transports de presse et des services financiers de la poste.

Pour ce qui est du déficit du transport de presse, une négociation a été menée entre la poste et la presse pour relever progressivement, en cinq ans, les taxes de presse. Ce plan est en cours d'application et s'achèvera en 1978, année au cours de laquelle il faudra refaire le point et prendre de nouvelles mesures. Compte tenu des difficultés que connaît la presse, je ne pense pas qu'il soit possible d'aller plus vite et plus loin dans le redressement de la situation.

On peut cependant se demander — et je vous suggère de vous interroger à cet égard — s'il est normal que les conséquences financières — que je comprends — de cette aide à la presse soient supportées par le seul budget annexe des P. T. T. : c'est une question dont j'ai demandé le réexamen sur un plan interministériel.

Quant au déficit des chèques postaux, je rappellerai, tout d'abord, que, depuis 1972, un effort très important a été entrepris par l'Etat pour améliorer la rémunération des fonds déposés au Trésor.

En effet, la rémunération versée par le Trésor, qui était de 452 millions de francs en 1971 et représentait 30 p. 100 des produits d'exploitation des chèques postaux, s'élèvera, d'après le projet de loi de finances pour 1977, à 2 080 millions et représentera 68 p. 100 des produits d'exploitation. Cette rémunération s'est donc accrue de 30 p. 100 en moyenne depuis six ans alors que les charges d'exploitation du service n'ont crû que de 14 p. 100 par an.

S'agissant d'une rémunération qui dépend du volume des avoirs déposés aux chèques postaux et du taux du marché monétaire, elle est difficile à évaluer à l'avance et a toujours été, depuis 1973, nettement supérieure aux prévisions faites lors de l'élaboration des budgets.

Cela dit, je reconnais qu'on ne peut espérer rétablir l'équilibre des chèques postaux d'ici à 1980 que si un certain nombre de conditions favorables sont remplies, à savoir une progression des charges des chèques postaux n'excédant pas celles du niveau général des prix, une croissance du volume des fonds déposés se poursuivant selon la tendance actuelle, un taux du marché monétaire proche des taux constatés ces dernières années.

Si ces conditions, même une seule d'entre elles, n'étaient pas remplies et s'il apparaissait, dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 1978, que l'évolution des facteurs qui contribuent au financement des chèques postaux et à la résorption progressive de leur déficit s'écartait sensiblement de la prévision que je viens d'en faire, je puis vous dire de façon très nette, comme je l'ai fait à l'Assemblée nationale, que le Gouvernement est prêt à reprendre l'examen de ce problème avec le même esprit positif que celui qui a guidé la décision de 1972. C'est dans cet esprit que j'ai demandé et obtenu de M. le Premier ministre la création d'un groupe de travail interministériel qui doit faire des propositions à court terme — c'est-à-dire pour 1978 — et à long terme. Je serai heureux d'y associer le rapporteur de la commission des finances pour qu'il soit en mesure d'étudier les propositions que nous pourrions faire.

En commençant mon intervention, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je soulignais que la priorité accordée, dans le budget de 1977, à la poste et aux télécommunications résultait d'un choix clair et déterminé.

Choix technique et économique d'abord, de façon à doter notre pays des équipements les plus modernes et les plus performants afin d'être en mesure de répondre, aussi bien au niveau de la poste qu'à celui des télécommunications, aux besoins croissants de 53 millions d'usagers.

Mais aussi — pourquoi le dissimuler ? — choix politique, car nous sommes convaincus que la poste et les télécommunications ont un rôle déterminant à jouer, dans la société de progrès et de liberté à laquelle nous sommes attachés, pour supprimer les barrières entre les hommes, pour faciliter leurs échanges, pour les rapprocher et, en définitive, pour aider à leur épanouissement individuel et collectif.

Voilà pourquoi le Gouvernement a voulu que le budget des P. T. T. soit, en 1977, le premier budget civil de l'Etat. En approuvant, mesdames, messieurs les sénateurs, le projet qui vous est présenté, je souhaite que vous apportiez votre appui au choix qui a été fait et à l'action qui a été engagée. (*Applaudissements à droite, au centre et sur les travées de l'U. C. D. P.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention de M. le secrétaire d'Etat et je lui présenterai deux observations.

Auparavant, je féliciterai notre ami M. Chochoy qui est vraiment le meilleur spécialiste de ces questions au sein de notre commission et qui nous présente chaque année un rapport remarquable auquel je n'ai d'ailleurs que peu de chose à ajouter.

J'ai également écouté avec intérêt les propos de notre rapporteur pour avis M. Marzin sur les questions techniques qu'il connaît bien.

Cela dit, je suis inquiet quant aux conséquences du développement de l'automatisme, malgré les excellents résultats que l'on devrait en attendre. En effet, si je note les améliorations incontestables apportées en ce qui concerne la politique suivie, je constate dans le même temps que les perturbations dans le réseau téléphonique restent très nombreuses et que, même après l'installation d'un appareillage beaucoup plus moderne, ce qui devrait être évité continue de se produire. Cela paraît tout de même assez préoccupant étant donné le développement des communications. Il ne me paraît pas logique — je pense que c'est un problème de caractère technique — que de nombreuses perturbations continuent de se produire.

Il est également grave, monsieur le secrétaire d'Etat, et là, je comprends encore moins, que lorsqu'on crée des centres de tri pour améliorer sensiblement la distribution à la fois du courrier et des journaux, ce soit généralement l'inverse qui se produise. Jamais nous n'avons été l'objet de plaintes aussi nombreuses et fréquentes, notamment en ce qui concerne la distribution des journaux. Maintenant, les gens finissent par les recevoir avec deux ou trois jours de retard, ce qui est dramatique étant donné la concurrence que les moyens audiovisuels font déjà à la presse. Au lieu d'obtenir une rapidité plus grande dans la distribution des journaux, en vérité, c'est un ralentissement qui est en train de se produire.

J'ignore quelles mesures il convient de prendre, et même si elles sont de caractère technique, mais il est indispensable que vous considériez de plus près ce problème.

Cela étant, des nombreux ministères que j'ai occupés, c'est probablement du vôtre que je garde le meilleur souvenir, et pour de multiples raisons, notamment la qualité technique des services et aussi l'atmosphère qui y règne. Nous devons tout faire pour préserver cette atmosphère, qui est absolument indispensable à leur bon fonctionnement. En tout cas, aussi longtemps que j'exercerai les fonctions qui sont actuellement les miennes, et avec le concours de mon très cher ami Chochoy, je puis vous garantir que si nous sommes très rigou-

reux en ce qui concerne les dépenses publiques, vous n'aurez jamais de difficultés avec la commission des finances, car je crois que le secrétariat d'Etat aux P. T. T. est l'un des plus utiles au développement et à l'expansion de l'économie française. (*Nombreuses marques d'approbation.*)

M. Bernard Chochoy, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Bernard Chochoy, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez répondu, autant que vous le pouviez, à un certain nombre de questions que je vous avais posées, mais j'ai remarqué que vous en aviez laissé un certain nombre sans réponse.

Ce que je souhaiterais, pour l'information de la commission des finances, c'est que, dans les semaines qui viennent — je ne vous impose pas de délai strict — vous vouliez bien nous fournir les réponses désirées pour que nous soyons informés sur vos intentions et que nous sachions dans quelle direction vous vous orientez.

Par ailleurs, je vous remercie de l'offre que vous m'avez faite de m'associer aux travaux de cette commission. Le fait de comprendre un membre supplémentaire ne lui donnera certainement pas plus d'efficacité. Ce qui importe, c'est qu'elle agisse vite. Je lui souhaite donc de travailler rapidement, mais je suis persuadé qu'elle travaillera très bien sans moi. (*Sourires.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1976 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : vingt-huit minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : vingt-huit minutes ;

Groupe socialiste : vingt-sept minutes ;

Groupe communiste : vingt et une minutes.

La parole est à M. Minvielle.

M. Gérard Minvielle. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'analyse détaillée du projet de budget des postes et télécommunications pour 1977 m'amène à constater, au nom du groupe socialiste, et contrairement à ce qui nous a été affirmé il y a quelques instants encore, qu'il n'est guère novateur, ni dans sa conception, ni dans les choix effectués.

D'après vos déclarations, faites aussi bien aujourd'hui dans cet hémicycle, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'en diverses et nombreuses autres occasions, nous constatons que votre budget semble bénéficier d'une priorité nationale inscrite dans les programmes d'action prioritaires du VII^e Plan.

Certes, il apparaît que votre budget ait échappé, en partie tout au moins, aux restrictions financières imposées à d'autres départements ministériels. Rien ne permet cependant de considérer qu'il s'agit d'un budget favorisé particulièrement.

Si nous n'étions pas habitués à discerner la vérité dans les affirmations les plus habiles, si nous étions crédules au point de nous laisser prendre par la magie des chiffres et des pourcentages, peut-être penserions-nous que le projet de budget soumis à notre examen recèle une volonté réelle d'améliorer la situation des P. T. T.

Hélas ! monsieur le secrétaire d'Etat, nous n'en sommes pas convaincus. D'une part, l'analyse de votre projet de budget nous prive d'optimisme ; d'autre part, nous avons, au fil des années, enregistré tellement de promesses non suivies d'effet de la part de vos prédécesseurs que nous n'y croyons plus.

Je prendrai un exemple parmi beaucoup d'autres : un de vos prédécesseurs, appartenant à la même famille gouvernementale que la vôtre, s'est solennellement engagé, en 1970, à mettre un terme au déficit des chèques postaux à compter du 1^{er} janvier 1974. Or, il n'en a rien été et le déficit prévu de ce

service, pour 1977, serait de l'ordre de 1 800 millions de francs. Comment, dès lors, serait-il possible de croire encore aux promesses qui sont faites en cours de discussion budgétaire ?

Quoi qu'il en soit, s'il est exact qu'une progression indéniable des crédits d'équipement est enregistrée dans le projet de budget, il serait facile de démontrer que cette augmentation ne suffit pas pour rattraper le retard considérable accumulé depuis plusieurs années dans le domaine de l'équipement.

Dès lors, et sans nier ni contester les aspects positifs contenus dans ce projet, nous ne nous laisserons pas impressionner par les données techniques ; nous allons démontrer que rien de fondamental n'est changé et que la gestion d'un service public essentiel à la vie de la nation, comme les P. T. T., continue — pardonnez-moi le terme — à être mauvaise.

Qu'en est-il de la défense de ce service public ? Examinons d'abord le chapitre « Recettes des opérations de fonctionnement ».

Les produits d'exploitation, évalués globalement à 37 734 millions de francs, représentent, à tarif constant, un accroissement de 18,2 p. 100.

Il faut le signaler, cette progression recouvre des inégalités évidentes : augmentation du trafic escompté de la poste de 3 p. 100 seulement et léger recul du trafic des services financiers alors que, dans le même temps, on prévoit une poussée importante de celui des télécommunications de 20,3 p. 100.

Cette prévision optimiste des produits d'exploitation des télécommunications — 23 811 millions de francs — aurait dû vous permettre de faire un effort pour corriger, en baisse, le montant de la taxe de raccordement.

Or, il n'en est rien. A plusieurs reprises, nous avons marqué notre regret de constater que le prix d'un raccordement constituait une véritable ségrégation par l'argent.

S'agissant des produits financiers, comme je le disais au début de mon exposé, vous faites la démonstration éclatante de votre immobilisme ou de votre persévérance dans l'erreur, en continuant à accepter un rendement nettement insuffisant des fonds en dépôt aux chèques postaux. En effet, la rémunération de ces fonds par le Trésor, pour 1977, est évaluée à 2 080 millions de francs, du fait que vous n'avez pas pu ou pas voulu obtenir du Premier ministre, en même temps ministre de l'économie et des finances, que cesse ce scandale d'un taux d'intérêt de 1,5 p. 100 pour la part n'excédant pas 30 800 millions de francs.

Il suffirait que la rémunération de l'ensemble des fonds soit calculée sur la base de 6,50 p. 100, c'est-à-dire au taux moyen du marché monétaire, pour que le produit des chèques postaux, devenant alors 3 620 millions de francs, permette de réaliser, dès 1977, l'équilibre de cette branche.

Vos promesses pour un horizon 1982, qui est, malgré tout, lointain, ne nous paraissent donc pas convenables.

Si l'on examine maintenant les dépenses de fonctionnement, il apparaît évident que nous assistons à une déflation très forte sur les mesures de personnels par rapport au budget de 1976 puisqu'elle dépasse les 65 p. 100. De surcroît, il faut prendre le soin de préciser que la majorité du « crédit catégoriel » n'est dégagée que pour faire face à la poursuite de réformes inscrites dans le relevé des propositions de 1974.

De ce fait, aucun effort conséquent ne sera engagé en 1977 pour régler les problèmes tant indemnitaires que catégoriels.

Nous n'en prendrons pour preuve que quelques exemples significatifs. En ce qui concerne les primes de rendement, le Gouvernement s'était engagé à ce qu'elles soient progressivement portées au niveau du traitement indiciaire moyen mensuel de chaque cadre. Lorsque l'on sait que les objectifs fixés nécessiteraient le dégagement d'un crédit supplémentaire de 700 millions de francs et que le projet de budget de 1977 ne prévoit pour leur progression que 30 millions de francs, l'on mesure l'inefficacité de la formule — j'allais dire l'hypocrisie — puisque, à un tel rythme, il faudrait plus de vingt ans avant d'achever une stricte application de cette formule.

C'est une situation que les 420 000 agents des P. T. T. considèrent comme intolérable, car elle n'est pas en conformité avec l'esprit des accords de 1974.

Par ailleurs, monsieur le ministre, il avait été initialement prévu, dans votre projet de budget, un crédit de 36 millions de francs destiné à mettre en œuvre une réforme du statut des receveurs, receveurs-distributeurs et chefs de centre, promise à ces personnels depuis longtemps.

Ce crédit ne figure plus dans votre budget. Cela signifie-t-il, une nouvelle fois, que les promesses faites ne seront pas respectées ? J'aimerais avoir une réponse sur ce point.

Enfin, la filière la plus importante de votre administration, puisqu'elle regroupe plus de 140 000 unités, je veux parler de celle des agents du service général qui exerce ses activités dans toutes les parties de vos services, se voit écartée depuis trop longtemps du bénéfice des mesures catégorielles.

Vous avez, devant le conseil supérieur des P. T. T., déclaré avoir pris conscience de leurs difficultés — vous l'avez répété tout à l'heure — et promis d'étudier leur situation. Nous aimerions connaître aujourd'hui le résultat de votre réflexion qui a eu déjà une durée assez longue pour déboucher sur des conclusions.

En outre, dans le domaine des emplois, vous n'avez pas ménagé votre peine pour démontrer les efforts consentis. Pour notre part, nous affirmons que ce nombre de 11 727 créations d'emploi, qui est certes important, demeure insuffisant, car la restauration du service public, la politique d'investissements, l'amélioration des conditions de travail nécessitent un recrutement numériquement bien supérieur.

Nous considérons que vous devez aller plus loin dans ce domaine pour faire face aux besoins existants, aux besoins réels. Si vous ne le faites pas, votre politique d'investissements n'aura guère de sens, sauf à vous conduire à la sous-traitance et à la privatisation.

Parce que nous ne disposons pas d'un temps de parole suffisant, nous n'insisterons pas plus sur les mesures de personnels, encore qu'il y aurait beaucoup à dire sur la situation de bien des catégories car le relevé des propositions n'a pas tout réglé. Nous pourrions aussi démontrer la nocivité de la politique indemnitaire menée aux P. T. T. et particulièrement au sein des télécommunications.

Mais nous voulons maintenant aborder le problème des charges d'emprunt. Il a déjà été traité et vous avez répondu sur ce point, mais je voudrais y revenir pour que, avant la fin de la discussion, vous puissiez, monsieur le secrétaire d'Etat, confirmer votre opinion.

Depuis des années, nous dénonçons ici l'endettement excessif des P. T. T. obligées de recourir à l'emprunt en raison de fautes politiques et de gestion, telles que le déficit des chèques postaux sur lequel nous nous sommes expliqués, ou encore à cause des charges indues supportées par le budget.

En évoquant ce sujet, nous éprouvons le pénible sentiment de répéter toujours et en vain la même chose. En effet, depuis combien de temps dénonçons-nous le scandale que constitue, pour le budget des P. T. T., d'avoir à supporter des tarifs préférentiels de presse correspondant à 1 600 millions de francs pour 1977 ? Depuis combien de temps réclamons-nous la prise en charge par le budget général des sommes qui grèvent lourdement les crédits des P. T. T. ?

Nous continuerons aussi de condamner les tarifs réduits consentis ainsi que les contrats spéciaux passés avec de nombreuses entreprises, dénoncés par la Cour des comptes.

Est-il étonnant, dans ces conditions, de constater que les P. T. T., qui n'ont pas les moyens de faire face à des obligations indûment supportées, soient contraintes de recourir de plus en plus à l'emprunt pour équilibrer leur budget ?

Cependant, au point où en sont les choses, cela devient déraisonnable. Ainsi, en 1977, l'endettement global des P. T. T. sera de plus de 40 milliards de francs et les charges d'emprunt seront de 3 134 millions de francs, ce qui représente 6,1 p. 100 des dépenses totales de fonctionnement.

Une telle situation ne peut se poursuivre car nous en sommes arrivés au point ridicule où les P. T. T. empruntent pour payer leurs emprunts ! Il faut donc assainir le budget et revenir à des conceptions plus en conformité avec la raison, avec le simple bon sens et aussi avec une meilleure orthodoxie financière.

Exigez du Premier ministre, également ministre de l'économie et des finances, un juste paiement des fonds en dépôt, exigez la prise en compte des charges découlant des tarifs préférentiels de presse par le budget général, et les P. T. T. auront moins besoin de recourir à l'emprunt.

De même, cessez de recourir aux sociétés de financement dont le prix de revient dépasse, au fur et à mesure de l'importance qu'on leur donne, tout ce que les plus pessimistes pouvaient imaginer. Ainsi, en 1977, les loyers versés à ces sociétés seront en augmentation de 33 p. 100 et représenteront un volume de 1 400 millions de francs.

J'en viens maintenant aux opérations en capital.

D'évidence, les autorisations de programme sont sensiblement plus importantes que celles de 1976. Mais cela ne saurait nous conduire à approuver de façon inconditionnelle une partie du budget qui demeure critiquable à plus d'un titre, car, au travers des opérations envisagées, sont utilisés des moyens de financement que nous contestons et se profilent des choix qui, à notre sens, vont à l'encontre de l'intérêt du service public bien compris.

Sur le plan de la poste, au-delà de l'automatisation du tri qui n'ira pas sans problèmes humains dont la solution n'apparaît pas dans le projet de budget, nous voudrions souligner une fois encore que la mise en place de 100 000 nouvelles boîtes Cidex en zone rurale n'est pas faite pour améliorer la qualité du service public. L'éloignement néfaste du préposé par rapport aux usagers est confirmé, quoi que vous puissiez dire, budget après budget.

Pour notre part, nous vous répétons, monsieur le secrétaire d'Etat, que vos services, que vous approuvez, sont en train de désagréger la poste en milieu rural en supprimant des crédits.

Nous connaissons la limite de votre pouvoir en la matière. Mais le Sénat saura au moins que le groupe socialiste dénonce depuis toujours tout ce qui peut éloigner l'usager du service public et conduire à sa déshumanisation. Vous prenez là une responsabilité dont vous ne mesurez pas les conséquences. C'est votre droit, mais notre devoir est de dire à l'opinion la nocivité de vos choix. Nous le faisons du haut de cette tribune.

De plus, il nous apparaît que la part des crédits d'équipement réservée aux services postaux pour la construction de nouveaux bureaux dans les zones urbaines est d'une faiblesse notoire puisqu'elle ne représente que 144 millions de francs sur un total général de 1 587 millions de francs.

S'agissant des services financiers, nous regrettons que nos demandes pressantes et réitérées, exprimées depuis si longtemps, n'aient pas été prises en considération.

Il est certes intéressant d'achever l'automatisation des chèques postaux et d'envisager l'uniformisation des systèmes. Mais, à notre sens, il aurait été plus important encore que vous élargissiez la mission de ces services et les mettiez davantage à la disposition du public par la fourniture de prestations nouvelles, leur donnant ainsi les moyens réels de faire face à la concurrence bancaire.

Pourquoi, par exemple, les chèques postaux ou la caisse nationale d'épargne ne peuvent-ils faire des prêts en matière de logement social, comme viennent de le décider notamment les services britanniques ?

Votre silence sur ce point signifie sans doute que, au-delà du déficit structurel artificiellement maintenu, comme nous l'avons prouvé, le Gouvernement préfère délibérément sacrifier la « banque du pauvre » qu'ont toujours été les chèques postaux ! C'est un choix politique bien dans l'axe du libéralisme économique. Encore faut-il avoir le courage de l'avouer !

Les télécommunications, en apparence, se taillent la part belle dans les autorisations de programme : 24 800 millions de francs, soit une augmentation de 35 p. 100 par rapport à 1976. L'effort est important. Mais par quel moyen cet effort est-il réalisé ? Par l'appel maintenu aux sociétés de financement ! En effet, la part réservée à ces sociétés est passée de 1 840 millions de francs en 1975 à 4 340 millions de francs en 1976 et à 4 400 millions de francs en 1977.

Comment, lorsque l'on aborde les problèmes des télécommunications, passer sous silence — vous-même y avez fait allu-

sion tout à l'heure — l'affaire « Transpac » ? Le pouvoir a imposé la gestion de ce réseau public de transmission de données informatiques à une société d'économie mixte.

Le groupe socialiste se déclare opposé à ce projet contestable et injustifié. Il prétend que les droits et intérêts des utilisateurs ne peuvent être intégralement protégés que dans le cadre du service public, que la formule choisie risque de remettre en cause le monopole et qu'elle retire aux télécommunications un important secteur d'activité.

La gestion de la téléinformatique, au même titre que celle du téléphone et du télex, doit, dans l'intérêt des usagers, rester de la compétence de l'administration et de ses personnels.

Les inquiétudes que nous ressentons au travers de cet exemple ne peuvent que croître lorsqu'on sait que les crédits importants accordés aux télécommunications vont permettre le développement de secteurs tels que celui de la téléinformatique.

Cela dit, je ne m'engagerai pas dans la querelle habituelle sur le nombre des raccordements qui restent à effectuer, sur les paris engagés sur l'avenir par vous et vos prédécesseurs ; M. le président de la commission des finances y a fait très opportunément allusion. Tous ceux qui siègent dans cette assemblée sont très fréquemment l'objet de pressions, d'interventions, de la part de personnes qui réclament le téléphone et ne peuvent pas l'obtenir. Dans la commune de 3 000 habitants dont je suis maire, trente-neuf demandes sont en attente depuis près de deux ans ; je n'ai pas encore réussi à obtenir satisfaction pour les premières qui ont été déposées.

Qu'il s'agisse des délais de raccordement ramenés à quinze jours en 1982 ou de la mise en service, promise par M. Galley et M. Germain, de plus de 19 millions de lignes à cette date — est bien pauvre celui qui ne peut pas promettre, selon un vieil adage ! — nous ne croyons plus, en ce qui nous concerne, aux engagements réitérés et jamais tenus.

Vous nous ferez certainement de nouvelles promesses, monsieur le secrétaire d'Etat. Mais, comme les autres — je souhaite me tromper — elles risquent de rester vaines.

J'en viens maintenant au dernier aspect de mon intervention, qui est également essentiel.

Le « bleu » du budget fait apparaître que l'équilibre général du budget des P. T. T. n'est obtenu que grâce à une ligne de financement à déterminer de 11 398 millions de francs, soit un accroissement de 17,7 p. 100 par rapport à 1976.

La question se pose donc, monsieur le secrétaire d'Etat et nous vous la posons avec insistance : qu'entendez-vous choisir comme moyens pour combler ce déficit ? Le recours à l'emprunt ? Les relèvements de tarifs ?

Surtout, qu'allez-vous préconiser pour mettre un terme à une politique d'endettement chronique et accru de votre département ministériel ?

Ce projet de budget pour 1977, tel qu'il nous est présenté, c'est-à-dire essentiellement axé sur la poursuite d'un important effort d'équipement et de modernisation, ne témoigne pas du souci de doter les investissements réalisés en moyens de personnel et d'assurer aux agents de votre administration une amélioration sensible de leur situation matérielle et de leurs conditions de travail.

En outre, vos méthodes de gestion ne changent pas, vos choix restent identiques. Les ministres des P. T. T. passent, la politique définie ailleurs reste la même. C'est pourquoi, au nom du groupe socialiste, j'annonce que nous voterons contre ce projet. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Monsieur le président, je vous prie de m'excuser d'interrompre un instant la discussion de ce budget, mais je voudrais, au nom de la commission des finances, faire une communication à notre assemblée.

Vous savez l'importance que nous attachons à la possibilité d'une révision de la taxe professionnelle. Pour nous permettre d'étudier la question, nous avons envisagé de modifier nos horaires du mardi 30 novembre.

Ce jour-là, la séance de l'après-midi devait commencer à seize heures trente pour permettre à la commission de se réunir auparavant. Mais il est apparu que les débats en commission sur les articles de la deuxième partie dureront plus longtemps que prévu initialement en raison de l'examen d'un amendement sur la taxe professionnelle.

Afin de ne pas retarder les travaux du Sénat, j'ai convoqué pour une heure matinale la commission des finances. Dans ces conditions, je souhaiterais que le Sénat accepte d'ouvrir la séance du matin du mardi 30 novembre à onze heures, au lieu de neuf heures trente, et celle de l'après-midi à quinze heures au lieu de seize heures trente.

M. le président. Le Sénat a entendu la proposition de la commission des finances.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. d'Ornano.

M. Paul d'Ornano. Ne vous contentant pas de nous présenter un excellent budget, puisque sa progression de 24 p. 100 par rapport à celui de 1976 le place, à cet égard, en tête de tous les budgets civils de l'Etat, vous avez su, monsieur le secrétaire d'Etat, nous le présenter avec toute la clarté et la précision que nous pouvions souhaiter.

Bien que parfaitement informé par vos soins, je voudrais me permettre d'appeler plus particulièrement votre attention sur quelques points auxquels le groupe des républicains indépendants attache une importance toute spéciale.

J'aimerais tout d'abord vous parler du téléphone.

Dans ce secteur, la situation s'est, nous vous en donnons acte très volontiers, grandement améliorée. Nous enregistrons en outre avec plaisir vos indications optimistes quant à la proximité d'une époque où une demande de raccordement pourra être satisfaite très rapidement.

Au demeurant, la politique industrielle qui vient d'être définie par le Gouvernement en matière de télécommunications, l'ampleur des programmes d'investissement adoptés paraissent bien de nature à permettre d'offrir aux Français, dans un proche avenir, non seulement la possibilité d'obtenir facilement une installation téléphonique, mais aussi de disposer d'un téléphone de qualité.

Nous n'en sommes, hélas, pas encore là, et beaucoup d'entre nous pourraient vous citer nombre de cas où l'obtention d'un branchement demande encore plusieurs mois, sinon plus d'une année.

Il en est ainsi notamment dans les zones rurales, plus précisément dans les régions montagneuses où, plus qu'ailleurs pourtant, l'éloignement et les difficultés de communication, à la mauvaise saison surtout, rendent de nos jours le téléphone indispensable.

Ce que je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est de donner aux directeurs régionaux des télécommunications des instructions pour qu'ils consacrent les moyens dont ils disposent en priorité à l'équipement des zones rurales.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais insister sur la nécessité — je sais que vous en êtes vous-même convaincu — de maintenir la présence d'un service postal dans les campagnes, fût-ce en étendant les attributions traditionnelles de la poste et en faisant du bureau de poste une antenne administrative plus ou moins polyvalente.

Une telle action, outre son excellence, s'inscrivait tout à fait dans le cadre des mesures à prendre pour lutter contre la dépopulation, la désertification des campagnes et pour maintenir un certain niveau de vie administrative, facteur d'activité économique et donc d'emploi dans les bourgs et les bourgades.

M. Jacques Descours Desacres. Très bien !

M. Paul d'Ornano. Les expériences que vous nous annoncez à ce sujet seront intéressantes à suivre. Veuillez toutefois, pour leur assurer la meilleure réussite, à y associer les personnels concernés sans l'adhésion desquels tout essai d'innovation risquerait de demeurer vain.

L'occasion devrait être favorable, d'ailleurs, pour tenter d'améliorer la condition matérielle de ces personnels, notamment de ceux qui appartiennent aux catégories hiérarchiquement inférieures. Je pense, en particulier, à celle des receveurs-distributeurs, appelés à jouer un rôle important dans le cadre des expériences envisagées et trop longtemps demeurés à l'écart des améliorations de carrière accordées aux autres catégories de personnels de votre administration.

Qui dit situation matérielle ne se situe d'ailleurs pas exclusivement au niveau des rémunérations, mais entend également parler des divers moyens de service, des locaux administratifs, trop souvent vieillots et médiocrement entretenus, et des logements sans confort. Un effort important reste à faire dans ce domaine afin de donner partout, jusque dans les moindres bourgades, une image favorable d'une administration qui se veut à juste titre dynamique et moderne.

Puisque j'ai été amené à parler des personnels, je ne voudrais pas en terminer sur ce sujet sans évoquer, moi aussi, les problèmes que pose la présence dans vos services, monsieur le secrétaire d'Etat, d'un nombre encore très important d'auxiliaires. Ces agents, pour la plupart dévoués et compétents, sont inquiets quant à la sécurité de leur emploi. Certes, le budget que vous nous présentez prévoit des mesures intéressantes, puisqu'il propose la transformation de 20 000 postes occupés par des auxiliaires en emplois de titulaires. Un effort important reste malgré tout à accomplir pour que la situation à cet égard soit totalement apurée.

Cela devrait être d'autant plus facile que de gros besoins en personnel restent encore à satisfaire dans certains départements, malgré des créations d'emplois — je m'en félicite — encore accrues par rapport aux années précédentes. J'observerai cependant que ces créations d'emploi semblent toujours faibles dans la branche des télécommunications, compte tenu de l'effort d'équipement qui y est entrepris et de la nécessité d'entretien qui en est le corollaire.

De gros besoins de personnel, ai-je dit, restent à satisfaire dans certains départements.

Il s'agit des départements peu recherchés, notamment ceux de la région parisienne. Dès leur installation, les jeunes agents, qui y ont été affectés, ne songent qu'à les quitter pour regagner leur région d'origine, ce qui leur est théoriquement possible au bout d'un an, mais ils attendent en général plusieurs années.

J'en arrive ainsi à souligner la nécessité d'un effort toujours plus grand en faveur des réalisations sociales destinées à ces jeunes agents déracinés et dépayés. Des logements-foyers à prix modiques qui seraient proches des lieux de travail et où ils pourraient demeurer aussi longtemps qu'ils le souhaitent, sont indispensables. C'est pourquoi les déclarations que vous avez faites tout à l'heure sur votre budget social qui est en sensible augmentation nous apportent une satisfaction certaine.

Avant d'en terminer, je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous présenter deux souhaits particuliers.

Le premier émane de nos collègues représentant les départements forestiers : ils aimeraient que votre administration ait recours, pour le support des lignes téléphoniques, aux poteaux de bois, matériau noble, plutôt qu'aux poteaux métalliques, d'entretien plus onéreux.

Le second est formulé par les défenseurs de l'environnement : ils déplorent la prolifération de lignes aériennes et de poteaux et souhaiteraient le recours plus fréquent aux lignes souterraines et, à tout le moins, la systématisation des supports mixtes E. D. F.-P. T. T.

Sous le bénéfice de ces quelques observations, et reconnaissant les efforts accomplis par le Gouvernement et par vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, pour doter le pays d'une administration des postes et télécommunications digne de lui, le groupe des républicains indépendants vous apportera son appui et votera les crédits de votre budget. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Ferrant.

M. Charles Ferrant. Malgré la rigueur qui est actuellement la règle, le budget que vous nous présentez, monsieur le secrétaire d'Etat, bénéficie d'un important accroissement de crédits sur l'an dernier, qui en fait le premier budget civil de l'Etat.

Ainsi est mise en évidence la priorité que le Gouvernement entend accorder aux problèmes de vos services, comme il l'avait fait avec l'inscription d'actions prioritaires au VII^e Plan.

Le retard considérable pris notamment en matière de télécommunications ne pourra être comblé que par des efforts persévérants comme ceux qui ont été entrepris depuis quelques années et qui vont se poursuivre avec les moyens accrus que donne le budget de 1977. Mais ne nous leurrons pas : la route sera encore longue avant de parvenir à la qualité de service que connaissent les usagers du téléphone dans certains pays voisins.

Toutefois, les travaux qui ont déjà été réalisés ou qui seront entrepris au cours des prochaines années devant avoir des effets cumulatifs, on peut raisonnablement penser que l'amélioration légère mais incontestable que nous constatons depuis quelque temps ira en s'accéléralant.

Déjà on peut dire que, si des insuffisances sérieuses se font encore sentir, le processus de dégradation du service téléphonique semble maintenant enrayé : nous remontons la pente.

La preuve nous en est donnée par l'accroissement du nombre des abonnés qui, de 7 millions à la fin de 1975, sera porté à 8 200 000 à la fin de 1976.

Autre exemple : l'accéléralation des branchements des nouveaux abonnés qui a permis de réduire le délai moyen d'attente dans de notables proportions. Ce dernier est actuellement de dix mois, alors qu'il était de seize mois en 1973.

Mais venons-en au budget de 1977.

Il est dans son ensemble de nature à nous satisfaire, notamment sur le plan des investissements téléphoniques. Néanmoins, certains points qui ont retenu notre attention font l'objet de notre part de remarques et même de critiques.

Il ne s'agit d'ailleurs pas de sujets nouveaux, car nous les retrouvons chaque année. Ils font l'objet d'observations parfois sévères qui ne semblent pas être entendues.

C'est ainsi que l'équilibre du budget n'est assuré, comme les deux années passées, que par le stratagème peu orthodoxe des financements à déterminer.

Comment seront couverts les 11 393 millions de francs inscrits sous ce titre ? Nous attendons, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous donniez des renseignements sur les sources de financement envisagées : augmentation des tarifs, recours à l'emprunt sur les marchés national et international, etc.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'autorité de tutelle n'accepterait pas que nous utilisions ce procédé pour équilibrer le budget de nos communes.

Les autorisations de programme s'élèveront à 26 500 millions de francs, dont 24 800 millions pour les seules télécommunications. Ce sont des chiffres jamais atteints. La participation de sociétés de financement a été recherchée et Francetel assurera un total de 4,4 milliards de francs d'investissement.

Le coût excessif de ce système de crédit-bail nous fait regretter que les P. T. T. n'aient pas la libre disposition des fonds déposés aux chèques postaux et à la caisse d'épargne. Cela se pratique pourtant dans des pays voisins pour financer les programmes de télécommunications. Pourquoi ne pas nous donner cette possibilité ?

Chaque année nous dénonçons aussi, sans qu'il y soit porté remède, le déficit d'exploitation de la poste et des chèques postaux.

Il n'est pas normal que le budget annexe supporte la charge de l'acheminement et de la distribution de la presse à un taux préférentiel.

Le manque à gagner qui en résulte est important. Il grève lourdement le budget car il s'élèvera en 1977 à 1 500 millions de francs.

Certes, les journaux et les revues, parce qu'ils assurent la diffusion de l'information, de la culture et des idées, doivent avoir un régime de faveur. Cela nous ne le contestons pas. Mais nous estimons que la charge qui en découle devrait être supportée par le budget général et non pas par le budget annexe. Ce que nous demandons, ce n'est pas une augmentation des tarifs, qui serait difficilement supportée par la presse, mais une prise en charge du déficit par le budget général.

Autre source de déficit : les chèques postaux. Rappelons que les fonds collectés par les chèques postaux et mis à la disposition du Trésor sont rémunérés à 1,5 p. 100 pour une tranche qui, s'élevant à 30 800 millions de francs, représente l'avoir moyen déposé en 1971 et pour le reste à un taux comparable à celui de l'argent à court terme.

L'intérêt versé par le Trésor pour ces dépôts est loin d'assurer l'équilibre du fonctionnement de ce service. Le déficit devient chaque année plus important. Il se montera pour 1977 à 1 800 millions de francs. Cette situation ne peut se prolonger. Elle appelle des mesures urgentes d'assainissement, tant sur le plan de l'acheminement de la presse que sur celui des chèques postaux.

Nous pensons, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'une action énergique s'impose auprès du ministère des finances afin d'obtenir la compensation des pertes ainsi enregistrées par le budget annexe.

Voilà des années que nous attirons l'attention du Gouvernement sur les charges indues que supportent les P. T. T. sur ces deux postes, sans que rien ne soit changé. Nous arrivons parfois à penser que seul l'établissement d'un budget annexe séparé pour la poste et les services financiers est la solution à ce lancinant problème.

Pourtant, ce n'est pas de gaieté de cœur que nous envisageons une telle éventualité, qui risquerait de porter atteinte à l'unité de l'« entreprise P. T. T. » déjà menacée par la mise en place de structures indépendantes à la direction générale de la poste comme à la direction générale des télécommunications.

Nous avons parfois l'impression qu'une sorte de conflit existe entre ces deux directions générales, dont les répercussions se font sentir jusque dans les bureaux de poste. De plus en plus, les questions relevant de l'exploitation et de la commercialisation du téléphone sont enlevées à ces derniers. En outre, on y procède à la suppression des installations téléphoniques au profit des « boutiques » de télécommunications nouvellement créées et des cabines publiques installées désormais en dehors des bureaux P. T. T.

Je me demande si l'usager trouvera son compte dans ces innovations.

Nous relevons que, dans le budget de 1977, les autorisations de programme destinées à la modernisation de la poste s'élèvent à 850 millions de francs. Elles permettront notamment la construction de six nouveaux centres de tri automatique et des investissements dans les autres secteurs de la poste.

Nous nous félicitons de l'effort qui est ainsi fait en faveur des centres de tri. Nous savons que certaines tâches, par leur répétition et leur cadence soutenue, y sont particulièrement éprouvantes et qu'elles sont source de découragement et de mécontentement pour le personnel.

C'est donc avec satisfaction que nous enregistrons dans votre budget un effort pour le développement de la mécanisation des bureaux de tri.

Mais il ne faudrait pas — nous attirons votre attention sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat — qu'à partir d'une conception outrancière de la mécanisation du tri débouchant sur une dangereuse concentration des moyens et des personnels, on recrée à nouveau des risques de goulet d'étranglement et de conflit social.

Monsieur le secrétaire d'Etat, l'équipement téléphonique de nos campagnes et le maintien des bureaux de poste en zones rurales sont parmi nos préoccupations majeures.

Le téléphone, en ces lieux où l'habitat est souvent dispersé et éloigné d'un centre d'agglomération, est un instrument de travail et de sécurité.

Chaque année, nous recevons l'assurance, lors de la discussion du budget annexe, que l'administration, remplissant son rôle de service public, ne négligera pas la desserte téléphonique des zones rurales, malgré le coût élevé des lignes, qui sont en général fort longues, et malgré leur rendement plus faible qu'en zones urbaines.

Or nous constatons que les demandes d'abonnement présentées par les habitants de ces régions sont presque toujours différées, dans l'attente de la réalisation d'un programme d'opérations groupées, ce qui me paraît un mauvais prétexte, car, dans les hameaux isolés où se trouvent deux ou trois fermes tout au plus, on ne peut espérer réaliser un programme très étoffé. Toujours est-il que les demandes ne sont pas satisfaites et que les ruraux ont la pénible impression de ne pouvoir accéder à la même qualité de vie que les citadins.

Vos prédécesseurs et vous-même avez souvent déclaré, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous entendiez maintenir la présence des bureaux de poste dans les communes rurales. Mais déjà beaucoup d'entre eux ont été fermés. D'autres ont vu certaines de leurs activités disparaître. C'est ainsi que la distribution postale automobile qui a été rattachée au gros bourg voisin, en général, le chef-lieu de canton, leur a retiré la distribution du courrier et leurs préposés.

Demain, les centres de tri régionaux menacent de leur enlever même le tri du courrier de départ. Que restera-t-il alors de leurs attributions ? Ne sera-t-on pas tenté de supprimer ces bureaux, malgré les promesses qui nous sont faites de leur maintien à tout prix et de l'extension de leurs attributions destinée à assurer une présence administrative dans le village ? Pouvez-vous nous donner, monsieur le secrétaire d'Etat, l'assurance que vous ne procéderez pas à la fermeture des petits bureaux ?

Un courant d'opinion réclame une facturation détaillée des taxes téléphoniques.

L'abonné, parce qu'il n'a aucun moyen de contrôle, est amené parfois à contester les sommes réclamées. Chaque abonné doit pouvoir vérifier le montant de ses taxes téléphoniques.

Dans le réseau actuel, rien n'a été prévu à cet effet. Il faudrait pour l'adapter procéder à d'importantes modifications dans les équipements. Le coût en serait très élevé et la dépense ne peut être envisagée sur un matériel qui a déjà assuré un long service et est, de ce fait, dans un état d'usure avancée. Je pense, en revanche, qu'il est possible de prévoir les équipements nécessaires dans les nouvelles installations. Nous aimerions vous entendre à ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat.

Pour la construction des lignes aériennes entrant dans l'extension et l'automatisation d'un réseau téléphonique, l'administration fait appel à des entreprises privées. Il semble bien qu'elle ne soit pas très difficile sur le choix de ces sous-traitants. La qualification des responsables et de leurs ouvriers est en général inexistante.

Le travail réalisé laisse ainsi souvent à désirer et il est fréquent que des équipes de dépannage de l'administration soient appelées pour rétablir la situation.

M. Gérard Minvielle. Très bien !

M. Charles Ferrant. Mais, il se produit une confusion avec les employés des P. T. T. C'est regrettable pour l'image de l'administration.

La création d'emplois, c'est évident, doit aller de pair avec le développement des services. C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, je me pose la question de savoir si les créations d'emplois inscrites à ce budget qui sont de 4 127 pour la poste et de 7 600 pour les télécommunications sont suffisantes.

Nous avons vu trop souvent dans le passé des personnels surchargés parer au plus pressé et accomplir des tâches sans joie, parce qu'ils ne pouvaient satisfaire l'exigence de leur conscience professionnelle.

Les différentes études effectuées à ce sujet indiquent qu'il faudrait prévoir, rien que dans le service des télécommunications, pendant toute la durée du VII^e Plan, 8 000 créations d'emplois par an.

Quant aux services postaux, ils ont dans la répartition des créations d'emplois de cette année la part du pauvre et ne posséderont certainement pas les moyens indispensables à la restauration du service public et à l'amélioration nécessaire des conditions de travail.

C'est dire qu'il faudra persévérer encore au cours des années à venir dans l'effort de recrutement.

Une question qui nous préoccupe est la concession à une société d'économie mixte de l'exploitation et de la commercialisation des transmissions de données par paquets, c'est-à-dire le système « Transpac ».

Le service public conserverait, d'après ce que l'on dit, les investissements de la réalisation du réseau « Transpac » et deviendrait l'exécuteur d'une société en assurant la maintenance, l'entretien et la sécurité des équipements et des circuits.

Pour la première fois à ma connaissance, l'administration est placée dans la position de sous-traitant d'une société. Cette concession, monsieur le secrétaire d'Etat, fait grand bruit chez les télécommunicants qui y voient une atteinte au monopole d'Etat.

Puis-je vous suggérer avant de passer à des questions d'un autre ordre, monsieur le secrétaire d'Etat, d'étudier la possibilité de réduire ou de supprimer la taxe de raccordement pour les personnes âgées pour qui le téléphone est un élément de sécurité. Vous avez d'ailleurs abordé cette question, tout à l'heure.

Enfin, le dernier volet de mon intervention traite des problèmes du personnel, lesquels devraient trouver leur solution dans une large concertation. Ils ne peuvent laisser indifférent, car leur règlement conditionne dans une certaine mesure la bonne marche des services. Les chefs d'établissement attendent toujours leur statut.

Répondant à l'engagement pris par votre prédécesseur lors de la discussion du budget, l'an dernier, vous avez présenté, monsieur le secrétaire d'Etat, au comité technique paritaire, un projet de réforme du statut des chefs d'établissement, répondant en partie à leurs vœux. Le statut a été transmis au secrétariat de la fonction publique et au ministère des finances au mois de juillet dernier.

Un crédit indicatif de 36 millions de francs figurait sur la première esquisse du projet de budget pour 1977 ; il n'est plus dans celui que vous nous présentez.

Est-ce à dire que le projet de réforme du statut des chefs d'établissement est remis en question. Nous aimerions vous entendre à ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat.

Par ailleurs, les receveurs et les chefs de centre attendent toujours la réforme qui les concerne. Leur situation n'a pas évolué. Le receveur-distributeur qui gère seul un établissement postal n'a pas été jusqu'ici reconnu comme un comptable à part entière, bien qu'il effectue les mêmes opérations qu'un receveur et ait les mêmes responsabilités vis-à-vis du Trésor. Ce serait une mesure de justice que de lui reconnaître la qualité de comptable et, en conséquence, de l'intégrer dans le corps des receveurs.

Il faut rappeler que les receveurs-distributeurs ont subi par suite de la rupture des parités internes une distorsion indicielle de 15 à 40 points par rapport aux conducteurs de la distribution qui sont issus du même cadre. Il semble que le ministère de l'économie et des finances soit responsable du refus apporté à leurs revendications. Il vous appartient, monsieur le secrétaire d'Etat, d'intervenir en leur faveur auprès des services de la rue de Rivoli.

Un problème des plus irritants pour les titulaires d'une recette ou d'un centre est la fiscalisation des logements de fonction. Malgré les promesses de vos prédécesseurs et l'examen bienveillant de M. Fourcade, alors ministre des finances, la décision de fiscalisation est restée en vigueur en dépit des sujétions attachées au logement, ce qui n'est guère apprécié des intéressés.

Nous vous demandons, monsieur le secrétaire d'Etat, d'intervenir auprès du ministre des finances pour que ce problème soit réglé une fois pour toutes.

Il était prévu d'attribuer une prime de rendement correspondant aux traitements indiciaires moyens de chaque catégorie.

Compte tenu des crédits dégagés à ce titre en 1977, pouvez-vous nous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, quand l'engagement gouvernemental sera tenu ?

Pour avoir exercé pendant trente-sept ans des fonctions dans votre administration, je connais bien l'esprit qui anime tous vos agents parce qu'ils se sentent membres d'une même famille. Je connais bien l'amour qu'ils ont pour leur métier et le travail bien fait. Ils ont une haute idée de leur fonction. Ne les décevez pas, monsieur le secrétaire d'Etat. Recherchez avec eux des solutions à leurs problèmes. A l'avance, je vous en remercie.

Enfin, après vous avoir complimenté pour le bienveillant intérêt que vous portez au problème de l'hébergement des jeunes agents nommés dans la région parisienne, je voudrais faire appel à votre sens de l'humain pour trouver des solutions à l'angoissant problème du reclassement des opératrices dont les emplois sont supprimés du fait de l'automatisation du réseau.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'en ai terminé. Etant persuadés que vous tiendrez compte de nos remarques, mes amis du groupe centriste et moi-même approuverons votre budget, car il est marqué par la résolution de moderniser et la volonté de développer la poste et les télécommunications, afin d'en faire le grand service public souhaité par les Français. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Marson.

M. James Marson. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, dans le projet de budget des postes et télécommunications pour 1977, nous constatons une progression importante des dépenses d'équipement de 37 p. 100 au bénéfice des télécommunications.

Le retard accumulé était tel qu'il devenait une gêne pour le monde des affaires et il était difficile de maintenir le retard ainsi pris. Il n'est pas non plus interdit de penser que les profits confortables à réaliser dans ce domaine ne sont pas entièrement étrangers à la progression importante des investissements au cours de ces dernières années. Il s'agit, en quelque sorte, d'un redéploiement sur les fonds publics.

L'intérêt que portent les plus grands groupes privés aux télécommunications alors qu'ils bradent d'autres secteurs industriels, comme celui des machines-outils, ne fait que le confirmer et justifie nos craintes pour l'avenir du service public que sont les P. T. T., craintes que vos assurances n'ont pas calmées.

Nous constatons que de nombreuses sociétés privées ou d'économie mixte qui n'apportent aucune garantie s'agitent autour de cette bonne affaire. Mais, les P. T. T. ne représentent pas seulement des investissements, mais aussi et surtout 420 000 personnes dont 140 000 femmes, sans lesquels ce service public ne serait pas ce qu'il est. Quelles sont leurs conditions de travail et de vie ?

En avril 1976, 14 p. 100 des titulaires gagnaient moins de 2 000 francs par mois, 58 p. 100 moins de 2 500 francs et, au total, 80 p. 100 percevaient un salaire inférieur ou égal à 3 000 francs. Il ne faut pas oublier les 90 000 auxiliaires qui se situent dans la tranche des très bas salaires et qui constituent un corps d'agents sous-rémunérés et non protégés par les statuts de la fonction publique.

Les femmes, qui représentent 60 p. 100 des auxiliaires et 62 p. 100 du cadre D, sont particulièrement concernées par ces bas salaires.

Les conditions de travail sont le plus souvent mauvaises. Le manque de personnel, le rythme trop rapide du travail, la répétition des tâches et le bruit entraînent une fatigue excessive.

L'introduction de l'électronique, en raison du manque de personnel, des rendements exigés et de la monotonie du travail, n'a le plus souvent apporté aucune amélioration, bien au contraire.

Les jeunes gens obligés de venir à Paris ou dans des centres urbains importants sont isolés et doivent acquitter un loyer élevé sur leurs faibles ressources. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le malaise s'accroisse parmi les personnels des P. T. T. et qu'ils agissent pour de meilleures conditions de vie et de travail.

Le 7 octobre dernier, près de 200 000 employés des P. T. T. étaient en grève. Le 19 novembre, plusieurs dizaines de milliers étaient à nouveau, alors que le budget des P. T. T. était discuté à l'Assemblée nationale. Ce mouvement était plus important que celui du 5 février de cette année.

Le personnel des P. T. T. désire une négociation réelle qui aboutisse à un accord valable assurant la progression du pouvoir d'achat, la fixation du minimum de rémunération nette à 2 300 francs par mois, le relèvement et la mise en ordre de toutes les classifications, l'attribution d'un acompte mensuel immédiat de 300 francs à valoir sur la remise en ordre du classement catégoriel et des rémunérations, le relèvement de 250 francs, dès 1976, de la prime de résultats d'exploitation, la réduction de la durée du travail à trente-cinq heures en cinq jours, l'avancement de l'âge de la retraite, la création de 50 000 emplois nouveaux, la titularisation des auxiliaires, la construction de logements pour les personnels et notamment de studios pour les agents célibataires, la construction de crèches et le renouvellement de l'indemnité de garde qui aideraient les mamans qui ont de jeunes enfants.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous trouvez peut-être la liste un peu trop longue et pourtant ces demandes sont raisonnables et élémentaires. Il est inconcevable que nous soyons obligés de les formuler et que les travailleurs des P. T. T. luttent pour elles, dans un pays riche comme le nôtre.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la réduction des inégalités ne viendra pas de l'amélioration du téléphone, mais de la suppression des difficiles conditions de vie et de travail des salariés.

Malheureusement, je n'aperçois dans le projet de budget du Gouvernement rien qui puisse permettre de satisfaire ces demandes, même partiellement. En effet, le personnel des P. T. T. doit subir la même injuste rigueur que les autres fonctionnaires et salariés de notre pays et notamment le blocage des salaires au niveau de l'indice officiel des prix, ce qui signifie une perte du pouvoir d'achat de 2 à 4 p. 100 dans l'année, et l'insuffisance des reclassements.

De plus, les crédits accordés ne permettront que la création de 11 000 postes, alors que le conseil supérieur des P. T. T. en avait proposé près de 17 000 et que, selon l'avis de tous les syndicats, il en faudrait 50 000.

En conséquence, en 1977, les postiers auront davantage de travail. Ils seront proportionnellement plus mal payés et les usagers disposeront fréquemment de moins bons services. Rien d'étonnant, dans ces conditions, que toutes les fédérations de fonctionnaires — je dis bien : toutes les fédérations de fonctionnaires — aient, cette semaine, condamné la politique salariale du Gouvernement.

Le budget des P. T. T. est un budget de sacrifices pour les travailleurs, mais c'est la bonne affaire pour les grands capitaux privés et les banques. Les bénéficiaires de la société L. M. T. ont progressé de 20 p. 100 dans le premier semestre de 1976, pourcentage plus élevé que la progression du chiffre d'affaires. C'est cela le plan Barre ! Votre budget montre qu'il serait possible d'améliorer les conditions de vie et de travail du personnel, mais vous avez fait un autre choix.

Dans votre budget, ce choix se traduit par une augmentation beaucoup plus grande des crédits d'investissement que des crédits de fonctionnement. Ce n'est pas ainsi que vous lutterez contre l'inflation ; bien au contraire, ces distorsions favorisent l'endettement des P. T. T., la hausse des prix et, à terme, le chômage. En réduisant le pouvoir d'achat et la consommation, vous réduisez la capacité réelle d'investissement pour la période à venir, la pression sur la consommation populaire ne pouvant que gripper un peu plus les rouages de l'économie.

Je ne vois pas dans votre budget la « primauté de l'homme dans la société » ; on ne la trouve que dans le livre du Président de la République, mais pas dans la réalité.

Les revendications des travailleurs des P. T. T. sont justes et humaines. Elles vont dans le sens du progrès, de la primauté réelle de l'homme, de l'efficacité et de la compétitivité françaises, de l'amélioration du service public, de même que notre proposition de nationalisation des trusts de la construction téléphonique.

C'est pourquoi nous soutenons les luttes des travailleurs des P. T. T. Pour toutes ces raisons, le groupe communiste votera contre votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées communistes et sur certaines travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Colin.

M. Jean Colin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mes propos auront, naturellement, une tonalité toute différente de celle de l'orateur qui m'a précédé. En effet, je constate que nous en avons tout de même terminé avec une période qui a été fort éprouvante et où, d'une année sur l'autre, l'examen du budget des P. T. T. consistait à sacrifier à un rite immuable. Il conduisait à reprendre, pour l'essentiel, les mêmes thèmes que ceux de l'année précédente, à attirer l'attention du Gouvernement sur les mêmes problèmes, à recevoir les mêmes réponses, à nourrir pour quelque temps de nouveaux espoirs et à sombrer un peu plus tard dans les mêmes incertitudes.

Fort heureusement, l'examen de ce budget se déroule dans des conditions tout à fait différentes et nous pouvons considérer que cette période est révolue. De nouvelles perspectives, maintenant fort encourageantes, sont apparues.

Ainsi, les avertissements, les cris d'alarme et les protestations du Parlement ont sans doute fini par être entendus. En tout cas, les mesures de redressement tant souhaitées, notamment dans le domaine des télécommunications, se traduisent maintenant dans la réalité.

Des moyens sont enfin donnés à tout un secteur déterminant pour la vie économique du pays, qui avait été beaucoup trop longtemps délaissé. Il convient d'en prendre acte avec satisfaction et de remercier tous ceux qui, aujourd'hui comme hier, monsieur le secrétaire d'Etat, ont contribué à faire reconnaître la nécessité absolue de tels efforts.

Dans les faits — d'autres orateurs l'ont souligné avant moi — les progrès déterminants concernent, bien sûr, les télécommunications.

Le Plan reconnaît à tout ce secteur une vocation prioritaire. C'est fondamental et c'est également assez nouveau. Les autorisations de programme enregistrent cette année un taux de croissance de 35 p. 100 par rapport à 1975. En ces temps d'austérité, on peut mesurer à sa juste valeur l'ampleur de l'effort ainsi consenti.

Des résultats décisifs seront donc atteints à bref délai ; M. le secrétaire d'Etat nous en a donné l'assurance tout à l'heure. Le changement est tel par rapport à ce que nous avons connu trop longtemps que mes amis et moi-même, comme vient de l'indiquer notre collègue M. Ferrant, n'auront aucune hésitation à voter ce budget.

Parallèlement aux télécommunications, la branche de la poste et des services financiers poursuit un vaste effort de modernisation. Les centres de chèques postaux achèvent leur passage à l'électronique, opérations qui ne s'effectuent pas sans difficulté, ainsi qu'on a pu le constater pour le centre de Paris voilà quelques mois.

La poste s'attaque résolument au problème redoutable de la mécanisation du tri postal. Je ne saurais, pour ma part, qu'approuver une telle orientation en me demandant toutefois si les espoirs mis dans cette réforme, qui prendra quelque temps, ne pèchent pas par excès d'optimisme. Il est évident que l'organisation actuelle, fondée sur l'existence de centres de tri de dimensions anormales, peu propices à la création de relations confiantes et humaines, avec un personnel nombreux et quasi anonyme, est l'une des causes premières de la détérioration de la qualité du service.

La mécanisation donnera, certes, aux agents une qualification supérieure, mettant ainsi plus en valeur les efforts méritoires qu'ils accomplissent. Rien cependant ne sera acquis si le climat social n'est pas transformé, si un autre style n'est pas créé à l'occasion de cette mutation technologique, si les agents ne se sentent pas concernés et associés à la vie propre de leur établissement où ils exercent leurs fonctions dans des conditions souvent difficiles.

Aborder le domaine des services financiers, plus spécialement celui des chèques postaux, c'est prendre le risque inévitable de se répéter, de redire ce qui a été proclamé d'innombrables fois à cette tribune et ailleurs depuis peut-être trente ans.

Le service ne pêche ni, bien sûr, par la compétence des responsables ou du personnel à tous les niveaux, ni par des vices d'organisation dans un mécanisme qui reste exemplaire, mais il souffre gravement des sujétions financières qu'on lui impose et qui le condamnent à s'enfoncer inexorablement dans l'impasse du déficit, lequel, pour ce particulier, est créé par des sujétions artificielles et insupportables imposées par les pouvoirs publics.

Voilà des évidences que l'on dit et redit depuis fort longtemps. Souhaitons que les formules de sauvegarde préconisées sans relâche finissent par prévaloir. Nous l'espérons d'autant mieux que la situation actuelle est dégradée à un point tel que le problème de la survie du service des chèques postaux est posé.

En plus de ce problème, monsieur le secrétaire d'Etat, votre projet de budget — tous les orateurs qui m'ont précédé l'ont longuement souligné — comporte, dans le cadre de la politique que vous entendez suivre, un autre motif de satisfaction pour notre assemblée : il s'agit de la nouvelle façon dont est envisagé le rôle de la poste dans les zones rurales.

Nous ne pouvons sur ce point que vous apporter notre soutien le plus total puisque, au lieu d'envisager la poursuite d'une politique qui a consisté trop longtemps à concentrer les points de desserte et les points d'activité postale loin de nos villages, vous voulez donner un rayonnement accru et des compétences élargies aux bureaux de poste de nos campagnes. Vous leur permettez ainsi de mettre à la portée des habitants nombre de facilités supplémentaires. Vous trouverez, à n'en pas douter, au sein de cette assemblée, un total assentiment, avec l'espoir que des mesures concrètes pourront être prises à bref délai.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je viens de vous indiquer quels étaient nos motifs de satisfaction. Ils sont déterminants pour conditionner notre vote.

Cependant, vous avez la responsabilité d'un service public qui, s'il est de plus en plus dominé par la technique, fait appel à un personnel extrêmement nombreux.

Or, autant nous attachons du prix aux progrès dont vous faites justement état, autant nous considérons que, ayant la responsabilité d'un secteur où les problèmes humains sont essentiels, vous devez mener une politique empreinte, à tous les niveaux, d'un esprit résolument social. Mes amis et moi-même sommes particulièrement attachés à cette idée.

Bien sûr, votre budget apporte, sur ce point également, des éléments importants de satisfaction et je ne méconnais pas l'ampleur des réalisations effectuées, sur le plan social, dans votre administration. J'en vois une preuve supplémentaire dans le document budgétaire et je note l'intérêt particulier que vous portez au logement de jeunes agents. C'est un problème très important dans les grands centres, en particulier dans l'agglomération parisienne.

Cependant, sur les problèmes de personnel et parmi les revendications catégorielles sur lesquelles je ne reviendrai pas, parce que l'essentiel a été dit en notre nom par notre excellent collègue M. Ferrant, je me permettrai de présenter plusieurs remarques. Je les ai déjà formulées les années précédentes. Si j'y reviens cette année, c'est parce que j'ai l'impression que les problèmes qui se posent n'ont pas été résolus comme il nous paraissait souhaitable.

Le premier problème concerne — vous le savez bien, car il est très connu — la situation des anciens receveurs distributeurs, qui aspirent à recouvrer la plénitude de leurs responsabilités et à se voir reconnaître enfin la qualité de comptable.

Je ne pense pas qu'une solution puisse être trouvée prochainement en leur faveur ; pourtant, celle-ci s'adapterait parfaitement avec la nouvelle politique que vous entendez mener dans les zones rurales et à laquelle je viens de faire allusion. Par conséquent, cette réforme viendrait maintenant en son temps.

Ma seconde remarque concerne les centres de tri. Sans vouloir empiéter sur vos pouvoirs d'appréciation, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai cru comprendre que, selon un groupement professionnel qui est loin d'être parmi les plus déraisonnables, des séquelles du mouvement de 1974 risquaient de resurgir en fin d'année.

Je souhaite que tout soit mis en œuvre pour éviter une confrontation qui entraînerait une paralysie des services postaux, laquelle serait sans doute sévèrement jugée par les usagers à cette période de l'année.

Nourrissons l'espoir que la raison finira par l'emporter et que, de votre côté, monsieur le secrétaire d'Etat, vous pourrez faire le maximum pour aboutir à une solution de conciliation.

Ma troisième remarque concerne les receveurs et chefs de centre. Deux problèmes essentiels ne sont pas réglés. Tout d'abord, le statut de chef d'établissement. Je sais naturellement votre détermination de faire avancer cette importante question, conformément aux engagements qui ont d'ailleurs été pris antérieurement. Mais, dès les premiers arbitrages budgétaires, il semble bien que l'on ait tiré un trait de plume, dans le budget de 1977, sur les crédits qui permettaient de s'engager dans cette voie.

Où en est-on maintenant ? Quand la question pourra-t-elle être reprise avec quelque chance de succès ? Quelles sont les possibilités, dans les mois qui viennent, de la remettre en chantier ? Ce sont les questions que je voulais vous poser. Ces interrogations ne peuvent pas demeurer dans l'ombre, car elles intéressent un personnel compétent, dévoué, qui reste l'une des armatures les plus solides de vos services. Des apaisements, voire des engagements, monsieur le secrétaire d'Etat, seraient les bienvenus sur cette question fondamentale.

Un second problème, qui demeure lui aussi en suspens et qui préoccupe les receveurs et chefs de centre, découle de l'interprétation vraiment abusive faite par les services fiscaux à l'égard d'avantages en nature relativement modestes résultant de l'attribution d'un logement de fonctions. Un texte formel, à mon sens, la loi du 24 mai 1951, paraissait avoir tranché le débat. Ce texte est remis en cause et, outre l'irritation que peut éprouver le législateur en voyant la loi contestée par ceux qui ont la charge de l'appliquer, les sujétions exceptionnelles qui s'imposent aux intéressés justifieraient pleinement, s'il en était besoin, le maintien de cet avantage un peu exceptionnel.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais maintenant, pour conclure, attirer votre attention sur une considération dont la portée me semble primordiale. Il s'agit du problème essentiel de l'unité des postes et télécommunications. Le maintien de cette unité correspond à la ligne de conduite que vous entendez suivre : je pense que nous sommes bien d'accord sur ce point. Elle est souhaitée par beaucoup et, personnellement, j'en suis très partisan.

Cependant, lorsque, dans les faits, l'écart se creuse entre les deux services dont vous avez la responsabilité, c'est-à-dire les postes d'un côté, les télécommunications de l'autre, lorsque la séparation, déjà consacrée de façon pratique au sommet et aux échelons de direction, atteint maintenant les services d'exécution, lorsque, par exemple, un receveur des postes ne peut obtenir la remise en état de son équipement téléphonique, tandis que, par ailleurs, on installe une cabine publique à proximité de son établissement, on peut se demander où l'on en est et penser que le temps n'est pas très éloigné où l'on devra admettre que l'unité n'est plus qu'un mythe et que la partition est inscrite dans les faits.

Cette constatation, monsieur le secrétaire d'Etat, ne s'analyse nullement comme une critique. Elle tend à vous montrer la nécessité d'une vigilance constante pour faire prévaloir, en ce domaine comme dans d'autres, la politique que vous avez définie, que — je le répète — nous approuvons en raison des résultats que vous pouvez nous présenter aujourd'hui et de ceux que vous pouvez nous laisser espérer pour demain. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. et de l'U.D.R. ainsi qu'à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je remercie tous les orateurs des questions qu'ils ont bien voulu me poser. J'ai pris bonne note des suggestions de M. Chochoy et de certaines de ses questions plus ponctuelles et plus précises auxquelles je répondrai dans les jours qui viennent par écrit.

M. Bernard Chochoy, rapporteur spécial. Je vous remercie.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Cependant, je répondrai dès maintenant à la plupart des questions qui m'ont été posées.

Tout d'abord, je vous prie, monsieur le rapporteur spécial, de bien vouloir dire à M. le président Bonnefous combien j'ai été sensible à ses propos concernant l'attachement de la commission des finances à mon département ministériel.

En outre M. le président Bonnefous m'a fait part d'un problème technique, en me disant que le développement du réseau téléphonique et sa nécessaire restructuration peuvent parfois entraîner, c'est normal, certains incidents techniques localisés. En tant qu'ancien physicien, je voudrais surtout lui répondre en me basant sur les mesures chiffrées et objectives de tests expérimentaux.

J'ai noté que pour 1974 le nombre des dérangements signalés, — j'entends par dérangements signalés tous dérangements reçus au 13 ou par lettre ou par tout autre moyen — pour mille lignes principales, était de l'ordre de 66 à 67 pour 1974 ; en 1975, il était de 61 ; en 1976, il sera de l'ordre de 54. Si nous suivons cette courbe, car il ne doit pas y avoir de points de discontinuité, ce nombre pour 1980 serait de 40 environ. C'est un ordre de grandeur. Ces chiffres me paraissent tout à fait raisonnables.

Sur l'avantage en nature constitué par la gratuité du logement des receveurs et sa fiscalisation, j'ai saisi le ministre de l'économie et des finances de ce problème, afin d'atténuer l'effet que représente, au regard de la fiscalité, la gratuité du logement.

J'ai bon espoir, monsieur le rapporteur, d'obtenir une mesure favorable pour les receveurs.

M. Bernard Chochoy, rapporteur spécial. Persévérez !

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. *Perseverare diabolicum...* Espérons que ce ne sera pas le cas. (*Sourires.*)

Sur le principe, il est normal qu'un logement de fonction soit, pour partie, considéré comme un avantage en nature soumis à l'impôt. Cependant, j'ai très bon espoir d'obtenir une mesure favorable pour les receveurs. Si je le dis publiquement à cette tribune, c'est sans doute que j'ai plus qu'un espoir.

Vous avez également évoqué les points à régler dans le cadre du protocole de 1974. Il est vrai que l'on peut faire dire tout ce que l'on veut aux chiffres. Il est vrai également que ce protocole est réalisé pratiquement à 99 p. 100 quant au nombre des mesures qu'il comporte. Mais ce qui reste à faire est encore important, je ne le conteste pas.

J'ai la ferme volonté de régler définitivement cette question qui est en suspens depuis longtemps. Pour 1977 notamment, des crédits nouveaux sont destinés à la poursuite de l'application du relevé des propositions dans le domaine catégoriel comme dans le domaine indemnitaire.

Dans le domaine catégoriel, 75 600 000 francs sont destinés à la tranche 1977 des plans pluriannuels concernant le réaménagement de la structure des corps des services de distribution et des services des lignes, le reclassement des techniciens des télécommunications, la création de 300 emplois de contrôleurs divisionnaires et certaines mesures de moindre importance que je pourrai vous indiquer par écrit.

Dans le domaine indemnitaire, 34 800 000 francs doivent assurer la poursuite progressive des objectifs fixés en matière de primes de rendement et d'indexation de l'indemnité de risques et sujétions pour les personnels chargés de la conduite d'un véhicule.

Je souhaiterais qu'en 1978, nous puissions terminer la réalisation des propositions de 1974.

Vous m'avez parlé aussi — ainsi que M. Marzin — du problème important des télécommunications et de son impact sur l'emploi. L'industrie française des télécommunications est confrontée à une forte croissance des commandes publiques et aussi à une importante mutation due à sa conversion à l'électronique. Concrètement, le programme d'action prioritaire pour le développement des télécommunications françaises va se traduire par une très faible croissance des emplois industriels pour les entreprises productrices d'équipements; en revanche, il entraînera d'importantes créations d'emplois dans les entreprises sous-traitantes des télécommunications, dans le domaine du génie civil, du bâtiment et de la pose des lignes et un développement de l'emploi encore aujourd'hui difficile à préciser dans l'industrie des composants électroniques.

En outre, sur le plan de l'exportation — ce problème m'intéresse tout spécialement en raison de mes antécédents gouvernementaux — les objectifs fixés doivent permettre d'accroître substantiellement les carnets de commandes. Disons cependant que, globalement, dans ce domaine environ 40 000 à 50 000 emplois seront créés dans l'industrie au cours du VII^e Plan, auxquels il convient d'ajouter les 40 000 emplois qui seront créés au sein même de l'administration des télécommunications. C'est un plancher minimum qui me paraît pouvoir être avancé.

Parallèlement, certaines usines devront passer de l'électromécanique à l'électronique. Certains projets de construction de nouvelles usines devront être différés, les industriels devant apprécier les conséquences du passage à l'électronique. Tout cela est normal, c'est un peu le verso de la médaille du progrès!

J'en arrive à la formation des agents. Les dispositions sont prises pour assurer la formation continue de ceux qui assureront, au cours des prochaines années d'exploitation, la surveillance des centraux électroniques. Un responsable de la formation en commutation électronique va d'ailleurs être désigné avant la fin du mois de décembre auprès de la direction générale des télécommunications. Cela vous montre bien l'importance que nous attachons à ce problème.

Vous m'avez posé une question très pertinente au sujet du nombre excessif des matériels en service. Vous faisiez allusion, je crois, à un article qui est paru dans le journal *Le Monde*.

M. Bernard Chochoy, rapporteur spécial. C'est exact, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. C'est une question qui revient assez souvent. La diversité des matériels de commutation dans un réseau n'est un inconvénient que dans la mesure où les spécifications du service et des cahiers des charges s'appliquant à ces matériels présenteraient des lacunes ou ne définiraient pas les interfaces avec suffisamment de rigueur.

La première tâche à laquelle s'est consacrée mon administration, au moment des choix définitifs en commutation électronique, a été d'établir l'ensemble des documents définissant ces spécifications. Le nombre des matériels utilisés n'est donc pas le paramètre le plus important; l'essentiel, c'est la rigueur avec laquelle sont définis ces matériels, en évitant tout « perfectionnisme » inutile — si je peux employer ce mot — comme ce fut d'ailleurs le cas vers les années 1972-1973.

Enfin, je rappellerai que le nombre des matériels de commutation utilisés dans les réseaux suisse ou américain est de beaucoup supérieur au nombre des matériels utilisés en France, y compris pour la commutation électronique. Or, ce sont les deux meilleurs réseaux du monde. Je viens d'apprendre qu'il y a aux Etats-Unis vingt-six systèmes différents de commutation électronique, ce qui ne les empêche pas de disposer d'un réseau particulièrement satisfaisant.

Je vous répondrai par écrit, pour ne pas prolonger le débat, sur la question concernant l'endettement des P. T. T. à l'égard de l'étranger. Une note assez longue et détaillée a été établie et je me permettrai de vous la faire parvenir.

Monsieur Minvielle, vos propos m'ont déçu. Quand j'ai parlé d'engagements financiers, vous m'avez dit que ce n'étaient que des promesses — comme ce fut le cas pour mes prédécesseurs — de sorte que je résumerai votre intervention de la façon suivante: si j'apporte des crédits, ils sont insuffisants, et si je fais

des promesses, je ne les tiendrai pas. Vous avez quand même dit, avec un certain sourire que vous souhaitez que je puisse tenir mes engagements. Je m'y efforcerai. Croyez-moi, je suis habitué à la rigueur intellectuelle et même morale et quand je promets quelque chose, c'est que j'ai la ferme volonté de m'y tenir.

Vous m'avez aussi parlé, comme MM. Ferrant et Colin, de la situation des fonctionnaires du corps des receveurs et des chefs de centre des P. T. T. C'est vrai, leur situation a fait l'objet de propositions précises de mon administration aux services compétents du ministère de l'économie et des finances et de la fonction publique, après examen par le comité technique paritaire, mais lors de l'élaboration du budget, l'inscription du crédit que j'avais proposé n'a pas été retenue en raison des impératifs du calendrier budgétaire. C'est un fait.

Cette absence de provision ne fait pas du tout obstacle, je peux vous l'affirmer, à ma volonté très ferme et à celle non moins ferme de l'administration des P. T. T., de faire aboutir cette réforme tout à fait justifiée du corps des receveurs et chefs de centre, dans le courant de l'année 1977. Des négociations à cet effet se poursuivent activement.

Je remercie M. d'Ornano de son intervention qui, par beaucoup d'aspects, a été encourageante pour le personnel des P. T. T. et pour moi-même. J'ai déjà donné, monsieur d'Ornano, des instructions aux directeurs régionaux quant à la présence de la poste dans les zones rurales. Croyez-moi, j'y veille personnellement; ces instructions sont permanentes et seront répétées de façon constante. Je vous répète ce que j'avais dit dans mon exposé sur l'importance que j'attache à la présence du service postal dans les campagnes. Elle est nécessaire et indispensable pour donner une image favorable de l'administration française.

Par conséquent, c'est bien une antenne administrative polyvalente que nous voulons faire et j'ai retenu de vos propos cette idée, qui est d'ailleurs la mienne, de faire participer le personnel lui-même à la définition de cette augmentation des compétences de ces centres polyvalents qui, je le répète, relèveront de la direction générale des postes.

Vous m'avez parlé des poteaux en bois et je répondrai sur un plan plus général en vous informant que, dans une quinzaine de jours, je tiendrai une conférence de presse sur la politique de l'esthétique dans les postes et télécommunications.

Après avoir défini la politique industrielle, la politique commerciale, la politique sociale, je crois que, compte tenu de l'importance que va prendre sur l'ensemble du territoire français le secteur des postes et télécommunications, il est fort important de réfléchir à l'impact sur l'environnement de notre propre développement. C'est donc toute une esthétique nouvelle qu'il nous faut prévoir et décider, et dans cette optique, la nature des poteaux, voire leur suppression, sont des éléments à prendre en compte.

Vous avez évoqué, monsieur d'Ornano, le problème des auxiliaires, vous n'avez pas été le seul à le faire.

Vous savez qu'en ce qui concerne la titularisation des auxiliaires, les P. T. T. appliquent d'abord le plan arrêté en 1975 par le Gouvernement. Mais de plus, il a été tenu compte des problèmes spécifiques de mon ministère pour arrêter des mesures plus favorables en faveur des agents des P. T. T. C'est ainsi que, je vous le répète, les titularisations seront effectuées à 80 p. 100 en catégorie C. Les auxiliaires pourront être titularisés après un an d'ancienneté, alors que la règle générale, dans la fonction publique, prévoit une ancienneté de quatre années.

Le rythme prévu pour les titularisations sera le suivant: 26 500 en 1977, 10 500 en 1978, 8 000 en 1979, soit au total 45 000 titularisations correspondant à des postes de travail permanents à temps complet actuellement occupés par des auxiliaires.

Monsieur Ferrant, vous êtes revenu sur le problème du financement du déficit de la presse et des chèques postaux. Je crois y avoir répondu dans mon premier exposé. Je vous répète que ma volonté est de résoudre ce problème du déficit anormal, ou plus exactement du déficit anormalement affiché, dans le budget de la poste par la presse, d'une part, et les chèques postaux, d'autre part.

Le groupe de travail qui sera créé dans les jours qui viennent n'est pas constitué pour enterrer le problème, mais pour élaborer une véritable solution à court et à moyen terme. Par-delà tout ce qui pourrait être anormal sur le plan comptable — je le dis comme je le pense — nous assisterions alors de plus en plus à une démobilisation de notre personnel, lequel travaille fort bien.

Le fait que plus il y a du travail, plus le déficit est grand, est tout à fait anormal. Même sur le plan humain, il est indispensable de trouver des solutions à ce faux problème. Je dis « faux problème », car on ne peut considérer comme un déficit des postes le fait, pour elles, de ne pas recevoir les intérêts de l'argent que, par ailleurs, elles collectent.

Vous avez parlé, monsieur Ferrant, du conflit qui pourrait apparaître entre nos deux directeurs généraux, celui des postes et celui des télécommunications. Ils sont proches l'un de l'autre, physiquement et moralement. Nous avons très régulièrement des réunions ensemble, avec — si je peux ainsi m'exprimer — les directeurs verticaux et horizontaux, et nous travaillons dans un esprit de parfaite unité. Il n'existe donc aucun conflit.

Certes, chacune des directions a son dynamisme propre et sa propre logique, car les problèmes ne sont pas identiques pour les postes et pour les télécommunications, en eux-mêmes et dans leur développement. On pourrait même dire qu'une logique purement technique n'imposerait pas nécessairement l'unité des postes et des télécommunications. Ce qui impose cette unité, c'est la volonté politique de maintenir un seul service public. La séparation des postes et des télécommunications aboutirait peut-être à ce que l'un des deux secteurs soit tenté, du fait des bénéfices qu'il pourrait en espérer, de s'orienter vers la privatisation. Les postes et télécommunications resteront donc, ensemble, un seul service public.

Cette volonté politique doit donc commander cette unité. C'est en tout cas ma position et je puis vous affirmer que c'est aussi celle du Gouvernement.

La facturation détaillée des communications téléphoniques est souvent demandée, mais lorsqu'on la suggère, il apparaît — c'est du moins ce qui résulte d'une petite enquête à laquelle nous avons procédé — que certains enfants, voire certaines grandes personnes, n'aimeraient pas que l'on donne trop de précisions sur la nature de leurs communications. (*Sourires.*)

Les équipements nouveaux que nous allons mettre en place permettront cette facturation détaillée, ce qui répond à un souci de simple moralité commerciale. Il est normal, lorsqu'on présente une facture à quelqu'un, qu'il ait le détail de ce qu'on lui demande de payer.

Plusieurs orateurs, dont M. Minvielle, ont évoqué le problème de Transpac. Je pourrai y répondre plus longuement à la faveur d'une question orale ou écrite. En résumé, cependant, le réseau Transpac, qui résultera d'un mariage des techniques de l'informatique et des techniques des télécommunications, couvrira un domaine qui dépasse, par certains aspects, celui du monopole des télécommunications. Il est donc normal de le doter, ainsi que cela avait été décidé avant mon arrivée au secrétariat d'Etat, lors d'un conseil interministériel, d'un mode de gestion souple afin de lui permettre de répondre aux besoins complexes des futurs utilisateurs.

C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de confier la gestion du réseau Transpac à une société d'économie mixte dans laquelle, je tiens à vous le rappeler, l'Etat détiendra 72 p. 100 du capital, dont 5 p. 100 seront revendus au personnel des postes et télécommunications. Des 28 p. 100 restants, une partie sera détenue par divers services publics, Electricité de France, par exemple.

Transpac sera donc un véritable service public placé sous le contrôle absolu du secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications. Ce réseau restera d'ailleurs la propriété inaliénable de l'Etat.

Plusieurs orateurs ont évoqué le problème de la sous-traitance. Le VII^e Plan, vous le savez, sera tout d'abord le plan de rattrapage de notre retard en matière d'équipements téléphoniques. Afin de ne pas engager au sein de l'administration — c'est une question de prudence — des personnels qu'il serait

ensuite nécessaire de reconverter, il apparaît normal de développer, dans une certaine mesure, la sous-traitance dans le domaine de la construction des lignes. L'administration se réserve la réalisation d'une proportion non négligeable de travaux de façon à maintenir un « secteur pilote » et à poursuivre, en matière de progrès techniques et de gain de productivité, son action traditionnelle.

L'administration est, par ailleurs, conduite à accroître d'une façon considérable ses effectifs dans les domaines de la surveillance, du contrôle, des travaux sous-traités et, bien évidemment, de l'entretien des installations existantes.

Cette politique se traduit par le développement de nombreuses entreprises locales qui travaillent pour les P. T. T. et par la création, dans ces entreprises, de nombreux emplois nouveaux, ce dont chacun doit se féliciter.

D'après ce que j'ai cru comprendre, M. Marson prétend que nous sommes les serviteurs des « trusts ». Nous connaissons le refrain. Vous nous critiquez parce que nous prêtons une attention toute particulière aux investissements. Je vous ferai observer que les investissements que nous réalisons procurent du travail à des ouvriers. Je puis vous assurer que j'ai le plus grand respect pour les travailleurs et j'ai la ferme volonté d'aider ceux qui dépendent de mon département ministériel. D'une manière plus générale, j'estime que tous les travailleurs sont respectables, quelles que soient les entreprises dans lesquelles ils travaillent. Les investissements décidés aux P. T. T. permettent de faire travailler le bâtiment, l'industrie électronique, etc., et je me félicite de fournir ainsi des emplois aux travailleurs français.

Vous avez également évoqué les problèmes sociaux, comme si vous en aviez le monopole ! En invoquant la grève du 19 novembre, vous avez voulu démontrer combien le personnel des P. T. T. était révolté. Je précise que 18 p. 100 seulement du personnel a fait grève à cette date. C'est manifestement une des grèves les moins suivies qu'ait connues l'administration des P. T. T.

Vous avez déclaré que mon budget ne faisait pas apparaître la primauté de l'homme sur la société. Je ne suis pas étonné de cette affirmation purement gratuite. J'ai été élevé et je travaille dans une philosophie qui accorde à l'homme une valeur suprême qu'aucun collectivisme ne peut terrasser.

M. Jacques Habert. Bravo !

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Vous avez eu raison, monsieur Colin, parlant des centres de tri notamment, de démontrer combien la mutation technologique s'accompagnait de problèmes humains qu'il fallait résoudre. C'est tout le problème de notre époque, où les connaissances scientifiques et techniques doublent à peu près tous les cinq ans, de pouvoir faire en sorte que l'homme qui conduit cette mutation technologique et scientifique ne soit pas dépassé par ses propres enfants. Il faut donc que l'homme participe à cette mutation pour qu'il se sente grandi par l'utilisation de ses propres réalisations. J'y attache la plus grande importance. Comme je le disais tout à l'heure — ne fût-ce que par référence à l'idée de valeur suprême que je me fais de lui — l'homme doit être aidé dans son travail par les machines qu'il a créées et non pas écrasé par elles.

En ce qui concerne les services financiers, je vous répète ma volonté de résoudre, ne serait-ce que pour des raisons de personnel, ce problème angoissant et inquiétant de façon que, si l'année prochaine je reviens ici pour défendre le budget des P. T. T., nous n'ayons plus à en parler.

Je suis heureux que vous m'ayez donné votre accord pour l'accroissement du rayonnement et de la compétence des bureaux de poste dans les zones rurales ou à faible densité de population.

Pour ce qui est de l'unité des P. T. T., je crois vous avoir dit les raisons politiques pour lesquelles j'y croyais. Le Gouvernement est bien décidé à la maintenir.

Vous avez terminé en parlant de la politique sociale. Ce qui commande le budget des P. T. T., qui n'est que la traduction d'une politique, c'est la définition même que nous faisons

du rôle de cette administration, et cela est profondément humain. C'est un rôle de communication. Par la poste et par les télécommunications, les hommes et les femmes de ce pays, et d'autres aussi, se communiquent leurs idées, leurs sentiments, leurs peines et leurs joies. Partant de là, ce service doit être profondément humanisé dans tous ses aspects, d'abord, au niveau du personnel qui y travaille et qui a conscience — je m'en suis bien rendu compte en le fréquentant — du rôle essentiel de transmetteur d'informations entre les hommes qui est le sien — ensuite, au niveau des usagers.

La façon de concevoir les P. T. T., c'est aussi la façon de concevoir la société et l'homme. Je peux vous affirmer que mes collaborateurs et moi-même avons eu le souci de vous présenter un budget au service de l'homme et au service du pays. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des postes et télécommunications et figurant aux articles 30 et 31.

« Services votés. — Crédits : 49 140 809 648 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce crédit.

(*Le crédit est adopté.*)

M. le président. « Mesures nouvelles. — Autorisations de programme : 21 880 000 000 F.

« Crédits : 10 286 056 291 F. »

La parole est à M. Jean Colin, pour l'explication de vote.

M. Jean Colin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à travers les débats que nous avons eus ce matin sur le budget des P. T. T., et plus spécialement à la lumière des explications qui ont été données par la commission des finances, par M. le secrétaire d'Etat, et dans l'excellent rapport présenté par notre collègue M. Chochoy, nous avons pu définir la valeur des propositions budgétaires qui figurent dans le projet de budget des postes et télécommunications pour 1977.

Certes, nous avons relevé quelques zones d'ombre qui empêchent de donner un satisfecit complet. En ce qui me concerne, j'ai profité de l'occasion, monsieur le secrétaire d'Etat, pour revenir une fois de plus et inlassablement sur le problème des receveurs et chefs de centre.

Cependant, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, notre groupe unanime votera les crédits du ministère des P. T. T., compte tenu de la priorité qui est accordée dans le VII Plan, et qui se traduit aujourd'hui dans le budget, pour les télécommunications.

Les retards qui ont été pris vont sans doute pouvoir être rattrapés grâce à un effort financier tout à fait exceptionnel et l'appréciation du Sénat ne peut, à ce sujet, être que favorable.

A l'effort de modernisation technique correspond également un effort pour la résorption de l'auxiliaire et le logement social. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous venez de préciser que toutes ces questions retenaient particulièrement votre attention. Je vous en remercie.

Mais la modernisation technique — il faut encore le souligner — doit effectivement être accompagnée d'un effort de progrès social au bénéfice des catégories les plus défavorisées et les plus méritantes de votre administration.

C'est sous le bénéfice de ces observations, empreintes de satisfaction et d'espoir, que le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès apportera ses suffrages favorables. Et pour que le Sénat puisse se prononcer en toute clarté, nous demandons un scrutin public sur les autorisations de programme figurant à l'article 31.

M. Pierre Carous. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Carous.

M. Pierre Carous. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le groupe d'union des démocrates pour la République apportera également son vote positif au budget qui nous est présenté.

Je ne reprends pas les explications que vient de donner mon excellent collègue M. Colin. J'y souscris entièrement. En particulier, j'approuve les vœux qu'il a émis au sujet de certaines catégories de personnel.

Mais nous devons, nous aussi, noter avec satisfaction qu'alors que nous sommes en période de restriction, ce budget se présente de façon très positive et qu'un effort particulier est fait, spécialement en ce qui concerne la modernisation de l'équipement téléphonique.

Je sais bien que l'on a tendance à avoir la mémoire très courte, mais il n'y a pas tellement longtemps qu'un certain nombre de cités ou agglomérations étaient littéralement isolées du reste du pays en raison de l'insuffisance de l'équipement téléphonique. Aussi ce serait se voiler la face que de ne pas reconnaître l'effort considérable qui a été accompli.

Bien entendu, ce n'est pas terminé, mais comme vous nous proposez des solutions et un budget positif, nous ne pouvons que vous approuver, et vous me permettez, à titre personnel, de porter témoignage de l'action que vous-même, depuis que vous assumez la responsabilité de ce secrétariat d'Etat, avez menée dans le sens que nous souhaitons.

Avant d'émettre notre vote, je vous soumettrai un vœu. Un effort est accompli pour améliorer l'équipement et le rendement de la poste, et c'est une excellente chose. Mais, sans perdre parti sur le fond, des conflits peuvent opposer parfois l'administration à certaines catégories du personnel. Je souhaite que, dans toute la mesure possible, cessent les perturbations que nous constatons dans la distribution du courrier.

En France, la poste a une image de marque, qui est celle de la confiance. Quand on lui confie un pli, on sait qu'il arrivera à destination dans les meilleurs délais. Or, si nous comprenons les perturbations de caractère saisonnier — ainsi au moment des cartes de vœux — nous considérons que celles qui sont provoquées par des conflits remettent en cause cette image de marque liée à la confiance.

Ce problème intéresse tout le monde, c'est-à-dire non seulement l'administration des P. T. T., qu'il s'agisse du ministre ou de l'ensemble des salariés, mais aussi l'ensemble des Français.

Le métier de postier est difficile. Les fonctionnaires de votre administration ont généralement une très haute idée de leur mission et une grande conscience professionnelle. Aussi, serait-il malheureux que, pour quelques perturbations, cette image de marque soit ternie.

Dans cette explication de vote, j'ai, comme il se doit, observé un certain équilibre entre les marques de satisfaction et les reproches, mais, d'une manière générale, c'est sans aucune réticence, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous vous apporterons l'ensemble de nos suffrages. (*Applaudissements à droite, au centre et sur les travées de l'U. C. D. P.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 23 :

Nombre des votants	280
Nombre des suffrages exprimés	280
Majorité absolue des suffrages exprimés .	141
Pour l'adoption	187
Contre	93

Le Sénat a adopté.

Personne ne demande la parole?...

Je mets maintenant aux voix les crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

— 3 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif aux stations radioélectriques privées et aux appareils radioélectriques constituant ces stations.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 87, distribué, et s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. *(Assentiment.)*

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au dimanche 28 novembre 1976, à quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1977, adopté par l'Assemblée nationale (n°s 64 et 65, 1976-1977, M. René Monory, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation).

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales.

— Départements d'outre-mer :

M. Louis Jung, rapporteur spécial.

— Territoires d'outre-mer :

M. Louis Jung, rapporteur spécial.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures dix minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 24 novembre 1976.

Page 3468, première colonne :

— 7 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

Supprimer les 3^e et 4^e alinéas de la rubrique correspondant à la proposition de loi n° 72 de M. Georges Cogniot.

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 27 NOVEMBRE 1976

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Rétablissement du Mérite social.

21985. — 27 novembre 1976. — M. Jean Cluzel demande à M. le ministre du travail si l'ordre national du Mérite lui paraît avoir remplacé avantageusement le Mérite social et s'il n'envisage pas de rétablir cette décoration afin que soient récompensées des personnes qui se sont dévouées bénévolement et parfois au péril de leur vie au service de leurs semblables.

Groupements du bâtiment : bilan de l'étude de 1975.

21986. — 27 novembre 1976. — M. Jean Cluzel demande à M. le ministre du commerce et de l'artisanat quelle suite a été donnée à l'étude réalisée à son initiative en 1975 sur les conditions de succès des groupements du bâtiment sous leurs diverses formes.

Bilans de différents types de magasins : résultats de l'étude.

21987. — 27 novembre 1976. — M. Jean Cluzel demande à M. le ministre du commerce et de l'artisanat quelle suite a été donnée à l'étude faite à sa demande en 1975 concernant le bilan comparatif par type de magasin des valeurs ajoutées et des investissements commerciaux.

« Villages éclatés » : bilan de l'étude.

21988. — 27 novembre 1976. — M. Jean Cluzel demande à M. le ministre de l'agriculture quelle suite a été donnée à l'étude réalisée à l'initiative de son ministère en 1975 et portant sur les actions conjuguées d'hébergement et d'animation en milieu rural dit « villages éclatés ».

Conséquences de l'évolution commerciale : bilan de l'étude.

21989. — 27 novembre 1976. — M. Jean Cluzel demande à M. le ministre de l'agriculture quelle suite a été donnée à l'étude réalisée en 1975 sur l'incidence pour le développement rural des transformations récentes des structures du commerce en France.

Label des « stations vertes de vacances » : bilan de l'étude.

21990. — 27 novembre 1976. — M. Jean Cluzel demande à M. le ministre de l'agriculture quelle suite a été donnée à l'étude réalisée en 1975 concernant la mise en place du programme d'équipement dans les localités postulantes au label « station verte de vacances ».

Equipements touristiques des cours d'eau : bilan de l'étude.

21991. — 27 novembre 1976. — M. Jean Cluzel demande à M. le ministre de l'agriculture quelle suite a été donnée à l'étude réalisée en 1975, à son initiative, concernant les fiches techniques relative aux équipements de tourisme de loisir sur les cours d'eau, rivières et fleuves en espace rural.

Etude sur le statut de l'épouse du commerçant et de l'artisan.

21992. — 27 novembre 1976. — M. Jean Cluzel demande à M. le ministre du travail s'il compte mettre à l'étude un statut de l'épouse du commerçant et de l'artisan compte tenu des possibilités qu'offrent le droit du commerce et le droit des sociétés, les femmes de commerçants et artisans étant particulièrement nombreuses à participer directement à de telles entreprises.

Etablissements nouvellement nationalisés : difficultés de gestion.

21993. — 27 novembre 1976. — M. André Méric attire l'attention de M. le ministre de l'éducation sur les difficultés concernant la gestion des établissements nouvellement nationalisés en raison du manque de personnel non enseignant dans la plupart des établissements et services, bibliothèques et universités. La politique de nationalisation des C.E.G. et C.E.S. s'est particulièrement accentuée en 1976 : mille cent vingt-cinq établissements avec huit postes créés en moyenne par unité. Il est évidemment impossible de faire fonctionner normalement une communauté éducative de plusieurs centaines d'adolescents avec de tels effectifs. Le sous-équipement généralisé en personnel non enseignant des établissements scolaires entraîne une aggravation inadmissible des conditions de travail de ce personnel et perturbe gravement le fonctionnement de ces établissements. L'insuffisance notoire des crédits d'entretien et de fonctionnement — insuffisance dénoncée par tous les conseils d'administration — met ces personnels dans l'impossibilité d'assurer la maintenance du patrimoine de l'éducation nationale, des universités et des bibliothèques et la qualité du service public qui constitue leur mission et entraîne la dégradation très remarquable des bâtiments, du matériel et services. Il lui demande s'il ne serait pas indispensable : 1° d'instaurer une politique cohérente de véritable et complète nationalisation, assortie des moyens en personnels et en crédits qui, seuls, permettent d'exclure tout recours au secteur privé ; 2° de procéder à des créations de postes d'administration, d'intendance, de personnels de service, de personnels para-médical, technique et de bibliothèque ; 3° de

provoquer une véritable formation initiale et permanente de tous ces personnels; 4° de réunir les comités techniques paritaires et de reconnaître leur compétence en matière de répartition des emplois; 5° d'étudier, avec les organisations syndicales concernées, et de publier un barème sérieux de dotation en personnel; 6° d'attribuer des crédits de suppléance adaptés à la situation présente; 7° d'accorder les moyens financiers indispensables: augmentation de la subvention de fonctionnement et crédits nécessaires pour assurer l'entretien et la conservation du patrimoine des établissements, des universités et des bibliothèques.

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais réglementaires.

PREMIER MINISTRE

N°s 12633 Michel Darras; 15088 Louis Jung; 15149 Dominique Pado; 15252 André Méric; 15475 Henri Caillavet; 16206 Pierre Schiélé; 16304 René Tinant; 16934 Louis Jung; 17183 Auguste Chupin; 17347 Jean Cauchon; 18204 Jean Cauchon; 18680 Roger Poudonson; 18948 Louis Jung; 19154 Jacques Coudert; 19244 Jean Cauchon; 19262 François Schleiter; 19491 Georges Congiot; 19663 Roger Poudonson; 20097 René Ballayer; 20137 Gabrielle Scellier; 20368 Paul Caron; 20372 Hélène Edeline; 20599 Catherine Lagatu; 21184 André Bohl; 21198 Michel Miroudot; 21203 Paul Jargot; 21217 Robert Schmitt; 21226 Rémi Herment; 21252 André Bohl; 21267 Michel Yver.

Fonction publique.

N° 20360 Pierre Vallon.

AFFAIRES ETRANGERES

N°s 21188 René Jager; 21189 Pierre Giraud.

AGRICULTURE

N°s 14862 Jean Cluzel; 15120 Louis Brives; 15358 Edouard Gran-
gier; 15415 Jacques Pelletier; 15969 Paul Jargot; 16292 Abel
Sempé; 16394 René Chazelle; 16485 Henri Caillavet; 16544 Joseph
Raybaud; 17212 Rémi Herment; 17495 Henri Caillavet; 17570 Jean-
Marie Bouloux; 18049 Jean-Marie Bouloux; 18220 Jean Cluzel;
18575 Henri Caillavet; 18636 Hélène Edeline; 18886 Paul Jargot;
19685 Charles Zwickert; 19687 Kléber Malecot; 19759 Raoul Vade-
pied; 19761 René Tinant; 19861 Gérard Ehlers; 19942 Michel Labé-
guerrie; 19994 André Méric; 20052 Paul Jargot; 20060 Jacques
Eberhard; 20106 Raymond Guyot; 20133 André Méric; 20134 André
Méric; 20397 Baudouin de Hauteclouque; 20474 Paul Jargot;
20485 Ladislav du Luart; 20532 Georges Berchet; 20533 Henri Oli-
vier; 20564 Henri Caillavet; 20594 Jules Roujon; 20596 Hubert
d'Andigné; 20597 Hubert d'Andigné; 20612 Hubert d'Andigné;
20766 Gabrielle Scellier; 20772 Edouard Le Jeune; 20781 Jean
Cluzel; 20785 Jean Francou; 20819 André Méric; 20830 René Tinant;
20837 Edouard Le Jeune; 20916 Michel Moreigne; 20928 André
Rabineau; 20973 Jean Cluzel; 20975 Jean Cluzel; 20996 André Rabi-
neau; 21006 Francis Palmero; 21019 Ladislav du Luart; 21101 René
Jager; 21103 Edouard Le Jeune; 21113 Raoul Vade-
pied; 21124 Roger
Poudonson; 21131 Pierre Vallon; 21163 Jean Cluzel; 21167 Jean
Cluzel; 21168 Jean Cluzel; 21176 Henri Caillavet; 21193 Jacques
Henriet; 21216 Paul Jargot; 21223 Henri Caillavet; 21228 Gabrielle
Scellier; 21259 Jacques Maury; 21263 Jean Cluzel; 21269 Francis
Palmero.

ANCIENS COMBATTANTS

N°s 17267 Pierre Perrin; 17353 Robert Schwint; 19780 Léandre
Létoquart; 21141 Jacques Pelletier; 21201 Jean Varlet; 21240 Jean-
Marie Bouloux.

COMMERCE ET ARTISANAT

N°s 20095 Jean Mézard; 20195 Roger Poudonson; 20321 Robert
Schwint; 20498 Roger Poudonson; 20826 Henri Caillavet;
20834 Kléber Malécot; 21024 Roger Poudonson; 21042 Roger
Poudonson; 21154 Jacques Maury; 21207 Jean-Pierre Blanc;
21235 Auguste Chupin.

COMMERCE EXTERIEUR

N°s 16776 René Jager; 17311 René Jager; 17312 René Jager;
17617 Roger Boileau; 17705 Francis Palmero; 19166 André Méric;
19199 Jean Cauchon; 19401 Roger Poudonson; 20009 Lucien Grand;
20184 Roger Poudonson; 20774 Roger Boileau; 20775 J.-M. Bou-
loux; 20855 J.-P. Blanc.

CULTURE

N°s 16766 Charles Bosson; 19361 Pierre Giraud; 19594 Roger
Poudonson; 19696 Maurice Prévoté; 20038 Roger Poudonson;
20270 Roger Poudonson; 20739 Francis Palmero; 20935 Jean Cau-
chon; 20967 Gustave Héon; 20979 Jea Cluzel; 21003 Jacques Carat;
21143 Yvon Coudé du Foresto.

DEFENSE

N°s 15494 Léopold Heder; 16583 Charles Bosson; 17961 Francis
Palmero; 18337 Jacques Ménard; 18371 Jean Cauchon; 21238 Paul
Caron.

ECONOMIE ET FINANCES

N°s 14323 Henri Caillavet; 14329 Jean Cluzel; 14365 Jean Cauchon;
14655 Louis Courroy; 14822 Claude Mont; 14918 Louis Brives;
15096 Jacques Pelletier; 15189 Joseph Yvon; 15266 Louis Orvoen;
15308 Jean Gravier; 15412 Edouard Le Jeune; 15695 Léon David;
15791 Pierre Schiélé; 15866 André Rabineau; 15891 Edouard Le
Jeune; 16000 Jean Sauvage; 16011 Jean Gravier; 16102 Léopold
Heder; 16252 Jean Cauchon; 16291 Jean Varlet; 16489 Roger
Quilliot; 16535 Gilbert Belin; 16536 André Barroux; 16576 Louis
Jung; 16694 Marcel Souquet; 16714 Félix Ciccolini; 16739 Jean-
Piere Blanc; 16797 René Jager; 16960 Eugène Bonnet; 17054 Adolphe
Chauvin; 17119 Hubert Martin; 17132 Hubert Martin; 17202 Pierre
Perrin; 17204 Marie-Thérèse Goutmann; 17380 Maurice Blin;
17381 Louis Courroy; 17392 Henri Caillavet; 17806 Francis Palmero;
17889 Rémi Herment; 17903 Roger Poudonson; 18138 Gabrielle
Scellier; 18500 Adolphe Chauvin; 18573 Roger Poudonson; 18695 Paul
Guillard; 18873 Raoul Vade-
pied; 18946 Pierre Schiélé; 18964 Francis
Palmero; 18969 Francisque Collomb; 19002 Roger Poudonson;
19021 Pierre Vallon; 19075 Kléber Malécot; 19148 Roger Poudonson;
19198 Roger Poudonson; 19202 Jean Cauchon; 19207 Jean Geoffroy;
19312 Jean Francou; 19314 Pierre Tajan; 19331 Maurice Prévoté;
19454 Jean Francou; 19460 André Mignot; 19476 Jean Cauchon;
19511 Raoul Vade-
pied; 19517 Jean Cauchon; 19607 Roger Poudon-
son; 19622 Henri Caillavet; 19624 Roger Poudonson; 19646 Roger
Houdet; 19648 Marcel Champeix; 19656 Francis Palmero; 19658 Jac-
ques Carat; 19676 Emile Durieux; 19725 Louis Courroy; 19745 René
Jager; 19768 Francis Palmero; 19790 Michel Sordel; 19815 Gabrielle
Scellier; 19824 Bernard Lemarié; 19827 Jacques Maury; 19839 Mau-
rice Blin; 19842 André Bohl; 19871 Jacques Thyraud; 19875 Auguste
Amic; 19974 Robert Parenty; 19975 Robert Parenty; 19980 Paul
Caron; 20042 Henri Tournan; 20064 Henri Caillavet; 20075 Robert
Parenty; 20093 Jean-Pierre Blanc; 20164 Roger Poudonson;
20175 Hubert Peyou; 20183 Roger Poudonson; 20194 Roger Poudon-
son; 20243 Jean Colin; 20245 Hubert Peyou; 20252 Roger Poudon-
son; 20260 Edouard Bonnefous; 20263 Catherine Lagatu; 20292 Jac-
ques Henriet; 20308 Louis Orvoen; 20344 Francis Palmero;

20353 Roger Poudonson ; 20369 Paul Caron ; 20379 Roger Poudonson ; 20402 Pierre Perrin ; 20405 Catherine Lagatu ; 20433 Henri Caillavet ; 20438 Marcel Souquet ; 20459 Jean-Marie Rausch ; 20464 Jean Cauchon ; 20465 Jean Cauchon ; 20477 Maurice Prévoté ; 20495 Auguste Amic ; 20502 Jean Francou ; 20510 Gabrielle Scellier ; 20512 Gabrielle Scellier ; 20514 Jean-Marie Rausch ; 20516 Jean Cauchon ; 20575 Francis Palmero ; 20629 Jean Colin ; 20656 André Méric ; 20701 Louis Jung ; 20708 Auguste Chupin ; 20716 Roger Boileau ; 20720 Charles Beaupetit ; 20728 Roger Poudonson ; 20747 Pierre Vallon ; 20748 Jacques Henriet ; 20782 Jean Cluzel ; 20790 Jean Colin ; 20793 Roger Poudonson ; 20801 Louis Orvoen ; 20821 Roger Poudonson ; 20827 Henri Caillavet ; 20869 Maurice Prévoté ; 20887 Roger Poudonson ; 20892 Francis Palmero ; 20896 René Ballayer ; 20919 Michel Moreigne ; 20933 René Jager ; 20964 Emile Durieux ; 20968 Francis Palmero ; 20983 Louis Jung ; 20987 Amédée Bouquerel ; 21014 Francis Palmero ; 21026 Francis Palmero ; 21029 Maurice Prévoté ; 21048 Robert Parenty ; 21065 Jean Cauchon ; 21077 Roger Poudonson ; 21080 Roger Houdet ; 21089 Pierre Vallon ; 21090 Pierre Vallon ; 21132 Raoul Vade pied ; 21134 Paul Pillet ; 21138 Roger Poudonson ; 21158 Jean Colin ; 21174 Jean Cluzel ; 21180 Robert Schwint ; 21186 Louis Orvoen ; 21194 Jacques Henriet ; 21202 Henri Caillavet ; 21204 Maurice Prévoté ; 21205 Jacques Braconnier ; 21214 Auguste Amic ; 21218 Robert Laucournet ; 21219 Pierre Tajan ; 21224 Henri Caillavet ; 21225 Henri Caillavet ; 21236 Jean Cauchon ; 21248 Louis Brives ; 21249 Louis Brives ; 21257 Louis Jung.

Consommation.

N°s 21015 Francis Palmero ; 21160 Roger Poudonson.

EDUCATION

N°s 12505 Georges Cogniot ; 12519 André Barroux ; 18080 Jean Francou ; 18389 Pierre Perrin ; 18662 Charles Zwickert ; 18738 Charles Zwickert ; 18782 Pierre Vallon ; 18894 Georges Cogniot ; 19950 Marie-Thérèse Goutmann ; 20161 Jean-Pierre Blanc ; 20356 Fernand Chate-lain ; 20501 Michel Maurice-Bokanowski.

EQUIPEMENT

N°s 19472 Roger Gaudon ; 20012 Roger Gaudon ; 21147 Roger Gaudon ; 21190 Roger Quilliot ; 21212 Francis Palmero.

Transports.

N°s 18824 Marcel Gargar ; 20492 Marcel Gargar ; 20769 Georges Lombard ; 21145 Roger Gaudon ; 21151 Roger Gaudon.

Logement.

N°s 21025 Jean Cauchon ; 21082 Roger Quilliot ; 21139 Roger Poudonson ; 21146 Roger Gaudon.

INDUSTRIE ET RECHERCHE

N°s 14338 Louis Brives ; 14346 Ladislav du Luart ; 14388 Jean-François Pintat ; 14792 Jean Sauvage ; 15483 Louis Brives ; 15766 Jean Cauchon ; 16006 Serge Boucheny ; 16110 Hector Viron ; 16496 Charles Zwickert ; 16773 Edouard Le Jeune ; 17850 Léandre Létou- quart ; 17857 Jean Cauchon ; 18534 Francis Palmero ; 18789 Georges Cogniot ; 18907 Jean Cauchon ; 19284 Jean Cauchon ; 19333 Francis Palmero ; 19526 Georges Cogniot ; 19816 Gabrielle Scellier ; 20418 Léandre Létou quart ; 20616 Pierre Marcilhacy ; 20671 André Méric ; 20932 Edouard Le Jeune ; 20936 Paul Caron ; 20944 Francis Palmero ; 21034 Roger Poudonson ; 21058 Roger Poudonson ; 21062 Roger Poudonson ; 21144 Pierre Vallon ; 21161 Roger Poudonson ; 21274 Roger Poudonson.

INTERIEUR

N°s 13249 Marcel Souquet ; 13633 Pierre Giraud ; 13724 Dominique Pado ; 14924 Baudouin de Hauteclocque ; 15742 Jean-Pierre Blanc ; 17065 Hubert d'Andigné ; 17070 Francis Palmero ; 17770 Francis Pal- mero ; 18068 Eugène Romaine ; 18420 Jean Francou ; 18630 André Bohl ; 18732 Jacques Eberhard ; 19129 Paul Caron ; 19376 Robert Parenty ; 19496 Roger Poudonson ; 19544 Maurice Prévoté ; 19560 Francis Palmero ; 19665 Georges Lombard ; 20008 Roger Poudonson ; 20153 Pierre Giraud ; 20154 Pierre Giraud ; 20157 Pierre Giraud ; 20159 Hubert Peyou ; 20200 Jacques Carat ; 20261 Edouard Bonne- fous ; 20288 Francis Palmero ; 20297 François Dubanchet ; 20298 Charles Ferrant ; 20462 Michel Labèguerie ; 20469 Charles Zwickert ; 20611 Henri Caillavet ; 20640 Roger Poudonson ; 20741 Adolphe Chauvin ; 20744 Raymond Brosseau ; 20783 Jean-Marie Girault ; 20836 Bernard Lemarie ; 20840 Alfred Kieffer ; 20904 Raoul Vade pied ; 20949 Catherine Lagatu ; 20962 Pierre Schiélé ; 21102 Michel Kauff- mann ; 21135 Louis Jung ; 21157 Jean Colin ; 21162 Francis Palmero ; 21175 Herni Caillavet ; 21230 Jean Francou ; 21231 Jean Francou ; 21233 Auguste Chupin ; 21243 Maurice Fontaine ; 21264 Jean Cluzel ; 21268 Francis Palmero.

Départements et territoires d'outre-mer.

N°s 18737 Marcel Gargar ; 18844 Albert Pen ; 18959 Roger Gaudon.

JUSTICE

N° 21117 Pierre Vallon.

QUALITE DE LA VIE

N°s 18757 Roger Poudonson ; 18822 René Tinant ; 19441 Roger Gau- don ; 19448 Kléber Malécot ; 19505 Jean Cauchon ; 19600 Roger Gaudon ; 19999 Raymond Brosseau ; 20019 Jean Cluzel ; 20099 Paul Caron ; 20111 René Touzet ; 20146 Jean-Pierre Blanc ; 20148 Fran- çois Dubanchet ; 20290 Catherine Lagatu ; 20354 Roger Poudonson ; 20355 Roger Poudonson ; 20592 Paul Caron ; 20646 Francis Palmero ; 20894 Francis Palmero ; 20915 Roger Gaudon ; 20955 Charles Ferrant ; 20989 Pierre Schiélé ; 21028 Maurice Prévoté ; 21052 Kléber Malé- cot ; 21053 Louis Jung ; 21073 Roger Poudonson ; 21099 Jean Fonte- neau ; 21111 Pierre Schiélé ; 21119 André Méric ; 21128 Jacques Maury ; 21242 René Ballayer ; 21255 Charles Bosson.

Jeunesse et sports.

N°s 12449 Guy Schmaus ; 14702 Pierre Giraud ; 14788 René Jaeger ; 18446 René Tinant ; 18523 Jean Cauchon ; 20104 Georges Cogniot ; 20767 Jean-Marie Rausch ; 21008 André Méric.

Tourisme.

N°s 19383 Louis Jung ; 19873 Francis Palmero ; 20205 Robert Schwint ; 20342 Francis Palmero ; 20458 Alfred Kieffer ; 20628 Jean Francou ; 20754 Roger Poudonson ; 20839 Michel Labèguerie ; 20906 Raoul Vade pied ; 20907 Charles Zwickert ; 21104 Louis Le Montagner.

SANTE

N°s 19065 Marie-Thérèse Goutmann ; 19723 Robert Schwint ; 19810 André Méric ; 20272 Roger Poudonson ; 20335 Jean Cauchon ; 20541 Catherine Lagatu ; 20590 Paul Caron ; 20753 Roger Poudonson ; 20888 Victor Robini ; 20908 Jean Sauvage ; 20984 Robert Parenty ; 21020 Roger Poudonson ; 21032 Rémi Herment ; 21057 Roger Pou- donson ; 21059 Roger Poudonson ; 21179 Marcel Souquet ; 21185 André Bohl ; 21195 Jacques Henriet ; 21196 Jacques Henriet ; 21197 Jacques Henriet ; 21200 Pierre Jeambrun ; 21206 André Bohl ; 21210 Marcel Souquet.

Action sociale.

N°s 17536 André Bohl ; 19368 René Tinant ; 20229 Jean Francou ; 20853 Jean-Pierre Blanc ; 21265 Jean Cluzel.

TRAVAIL

N°s 15071 Hector Viron ; 15176 Jules Roujon ; 16104 Catherine Lagatu ; 16261 Jacques Carat ; 16952 Michel Labèguerie ; 17073 Maurice PrévotEAU ; 17637 Charles Zwickert ; 18205 Jean Cauchon ; 18673 André Méric ; 18692 Georges Lamousse ; 18726 Jean Francou ; 18898 Roger Poudonson ; 18926 Jean-Pierre Blanc ; 19292 Paul Jargot ; 19574 Roger Poudonson ; 19670 Louis Orvoën ; 19738 Raymond Brosseau ; 19843 André Bohl ; 19882 Roger Poudonson ; 19893 Roger Poudonson ; 19976 Marie-Thérèse Goutmann ; 20124 Marcel Gargar ; 20139 Robert Parenty ; 20179 Roger Poudonson ; 20202 Jean Desmarts ; 20220 André Bohl ; 20249 Roger Poudonson ; 20254 Eugène Bonnet ; 20275 Pierre Perrin ; 20302 André Bohl ; 20357 Etienne Dailly ; 20371 Jean Fonteneau ; 20526 Roger Poudonson ; 20536 Catherine Lagatu ; 20540 Guy Schmaus ; 20583 Fernand Lefort ; 20690 Maurice PrévotEAU ; 20717 Roger Boileau ; 20734 Roger Poudonson ; 20755 Gérard Ehlers ; 20756 Gérard Ehlers ; 20757 André Méric ; 20776 André Bohl ; 20854 Jean-Pierre Blanc ; 20958 Raoul Vade pied ; 20990 Eugène Romaine ; 20991 Louis Brives ; 20998 René Tinant ; 21043 Roger Poudonson ; 21044 Henri Caillavet ; 21055 Robert Parenty ; 21085 Roger Poudonson ; 21094 Roger Boileau ; 21112 Pierre Schiélé ; 21122 Marcel Gargar ; 21183 Roger Poudonson ; 21199 Pierre Jeambrun ; 21220 Pierre Tajan ; 21221 Jacques Eberhard ; 21227 Louis Brives ; 21245 Marcel Gargar ; 21261 Raoul Vade pied ; 21275 Roger Poudonson.

Universités.

N°s 18750 Georges Cogniot ; 20499 Jules Roujon ; 20561 Roger Quilliot ; 21041 Georges Cogniot.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AGRICULTURE

Carte scolaire agricole.

20381. — 1^{er} juin 1976. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur le retard apporté à certains projets d'équipement présentés par des établissements relevant du conseil national de l'enseignement agricole privé. Ces retards seraient dus au fait que la carte scolaire agricole ne serait pas encore publiée. Il lui demande de lui préciser la date à laquelle seront définies et notifiées les mesures d'application de cette carte scolaire.

Réponse. — Afin d'harmoniser les décisions à intervenir en matière de structures de l'enseignement technique agricole, avait été conçu le projet de dresser une carte scolaire de cet enseignement dont l'objet était : d'assurer l'adéquation de la formation à l'emploi ; de coordonner l'implantation des nouveaux établissements de l'enseignement agricole public et privé ; d'ordonner les dépenses d'investissement et de fonctionnement de cet enseignement. Les études entreprises à cet effet ont été conduites à leur terme et leurs conclusions soumises à l'examen de la commission nationale consultative de la carte scolaire de l'enseignement technique agricole au cours de l'année 1975. Les textes réglementaires traduisant ces conclusions ont été établis par les services du ministère et transmis aux autres départements intéressés. Il est cependant apparu, par la suite, qu'il était peu opportun d'en poursuivre une délicate mise au point dans la conjoncture nouvelle résultant des profondes modifications apportées au système éducatif français par la loi du 11 juillet 1975 et ses décrets d'application en cours d'élaboration, dont les incidences sur la formation professionnelle agri-

cole sont actuellement étudiées. Toutefois, si les conclusions relatives à la carte scolaire de l'enseignement technique agricole n'ont pu être réglementairement formulées, elles n'en constituent pas moins des données de base, particulièrement utiles au plan national et au plan régional, auxquelles il sera possible de se référer chaque fois que des problèmes particuliers devront être traités.

ANCIENS COMBATTANTS

Anciens combattants d'Afrique du Nord : contentieux.

19998. — 29 avril 1976. — **M. Marcel Souquet** demande à **M. le Premier ministre** les dispositions que compte prendre le Gouvernement afin qu'en application de l'article 1^{er} de la loi n° 74-1044 du 9 décembre 1974 où est affirmé solennellement le principe de la « stricte égalité » entre les générations du feu, les anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, titulaires de la carte du combattant, puissent bénéficier : 1° de la campagne double pour les fonctionnaires et assimilés ; 2° de la retraite mutualiste avec participation de l'Etat ; 3° de pensions concédées au titre « guerre » au lieu de « hors guerre ». Il formule également pour les titulaires du titre de reconnaissance de la Nation, le souhait que soit porté à dix ans au lieu de cinq ans actuellement, le délai qui leur est ouvert en vue de la constitution d'une retraite mutualiste avec participation de l'Etat. (Question transmise à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants**.)

Réponse. — Dans le souci de respecter scrupuleusement l'intention du législateur de 1974 qui a entendu que soient traités de façon identique les anciens combattants des conflits antérieurs et les anciens combattants d'Afrique du Nord, le Gouvernement va proposer au Parlement de modifier le code de la mutualité afin de permettre aux titulaires de la carte du combattant au titre de l'Afrique du Nord de se constituer une retraite mutualiste majorée par l'Etat. Il est prévu d'accorder aux demandeurs un délai de dix ans pour effectuer leur démarche, exactement comme pour leurs aînés. Par ailleurs, les anciens d'Afrique du Nord titulaires du titre de reconnaissance de la Nation qui désirent se constituer cette retraite mutualiste doivent en formuler la demande avant le 1^{er} janvier 1977. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants est intervenu tout récemment encore auprès de ses collègues compétents (travail, économie et finances) pour que ce délai soit prolongé. Cette question fait l'objet d'un examen attentif. Quant à la mention « hors guerre » portée sur les brevets de pensions militaires d'invalidité attribuées au titre de l'Afrique du Nord, elle a été supprimée sur l'intervention du secrétaire d'Etat aux anciens combattants auprès de son collègue des finances et remplacée par « opérations d'Afrique du Nord ». Enfin, en ce qui concerne les bénéficiaires de campagne, les services militaires accomplis pendant les opérations d'Afrique du Nord ouvrent droit au bénéfice de la campagne simple. En revanche, et c'est d'ailleurs le seul point sur lequel la situation des anciens d'Afrique du Nord diffère de celles des anciens combattants des conflits mondiaux, le bénéfice de campagne double ne leur est pas ouvert actuellement. Cette question relève de la compétence de **M. le ministre de la défense**. Aussi, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a-t-il saisi celui-ci du vœu des intéressés en exprimant son avis favorable au principe même de l'octroi de la campagne double.

Anciens supplétifs : création d'emplois communaux.

20348. — 1^{er} juin 1976. — **M. Pierre Giraud** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, qu'aux termes de l'article L. 404 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, les pensionnés et veuves de guerre bénéficient d'un droit de préférence pour l'obtention des emplois réservés des communes. Confor-

mément aux articles L. 422, L. 423 et L. 424 du même code, l'instruction des demandes relève de la compétence des préfets. Il lui demande donc de lui préciser s'il envisage de prendre des mesures pour relancer, par ce biais, la création d'emplois communaux pour les anciens supplétifs (question transmise à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants).

Réponse. — L'article L. 404 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, en ne prévoyant une réservation d'emplois communaux qu'en faveur des pensionnés et veuves de guerre, n'ouvre aucun droit aux militaires visés à l'article L. 397 dudit code, pour postuler un reclassement par cette voie. Les anciens membres des forces supplétives françaises assimilés par l'article L. 401 bis du même code à d'anciens militaires, se trouvent de ce fait privés implicitement, eux aussi, du bénéfice des dispositions de l'article L. 404 précité. Toutefois, afin de réaliser leur réinsertion sociale, M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, dans sa circulaire n° 75-509 du 8 octobre 1975, a demandé aux préfets de faciliter l'obtention aux anciens supplétifs musulmans d'emplois communaux, notamment ceux n'exigeant aucune technicité particulière. La même circulaire prévoyait, outre une dispense d'âge, l'attribution aux communes rurales ou de taille modeste d'une prime d'emploi représentant 40 p. 100 du salaire versé pendant trois ans et d'une prime d'installation de 4 000 francs à 6 000 francs calculée au prorata du nombre d'enfants à charge. Le recrutement dépend des maires auxquels il est recommandé, tout particulièrement à ceux qui exercent leur magistrature dans les départements du Sud de la France, d'apporter la plus grande bienveillance à l'examen des candidatures des anciens supplétifs. Il n'est pas douteux que ces dispositions jointes à celles relatives aux emplois réservés de l'Etat, devraient faciliter l'intégration des anciens supplétifs dans la communauté nationale.

Orphelins de guerre infirmes et incurables : allocation spéciale.

20951. — 6 août 1976. — **M. Charles Zwickert** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** si, dans le projet de loi de finances pour 1977, il compte faire figurer une disposition tendant à augmenter l'indice actuel de l'allocation spéciale aux orphelins de guerre, infirmes et incurables, afin qu'ils puissent atteindre l'indice 305.

Réponse. — Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a confirmé au Parlement son intention de poursuivre la réalisation des objectifs de législation en vue du règlement du contentieux ancien combattant. S'agissant de la situation des orphelins de guerre, infirmes et incurables, l'amélioration d'ensemble de cette situation, qui vise notamment à assurer une plus grande autonomie aux intéressés, est recherchée au titre de l'actualisation du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Statut des agents d'entretien des nécropoles nationales : amélioration à envisager.

21140. — 10 septembre 1976. — **M. Jacques Pelletier** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** sur le statut des agents d'entretien des nécropoles nationales (décret n° 73-103 du 26 janvier 1973). Ces personnels appartiennent aux groupes I et II des catégories C et D. Ce classement, qui correspondait à des tâches traditionnelles d'entretien (sarclage, binage, taille des haies), n'est plus actuellement adapté à la diversité des travaux accomplis par ces agents (utilisation, entretien et dépannage des tondeuses à moteur, plantation de végétaux et bouturage, mise en peinture des bâtiments, exhumations). Certes, les personnels en cause peuvent accéder au poste de surveillant chef, correspondant aux groupes III,

IV et V des catégories C et D. Néanmoins, cette faculté est restreinte en raison du nombre insuffisant des postes de surveillant chef qui ne peuvent exister que dans les services comptant au moins neuf agents d'entretien, exigence impossible à satisfaire dans la plupart des nécropoles nationales. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures il entend prendre ou proposer afin, compte tenu de l'évolution des qualifications requises, de revaloriser la carrière des agents en cause, notamment en leur facilitant plus largement l'accès aux fonctions d'encadrement.

Réponse. — Un projet tendant à améliorer la situation des agents d'entretien des nécropoles nationales, est en cours d'élaboration et doit être soumis sous peu à l'examen interministériel.

JUSTICE

Crime et délinquance : mesures de prévention.

21355. — 5 octobre 1976. — **M. Robert Parenty** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de la justice**, de bien vouloir préciser les perspectives et les échéances des études entreprises par la commission d'études sur le crime et la délinquance et devant procéder à une analyse en profondeur de la situation, porter un diagnostic et dégager des orientations pour les actions à entreprendre ainsi qu'il était indiqué dans une réponse à une question écrite n° 18192 du 4 décembre 1975 (*Journal officiel*, débats du Sénat, page 4115).

Réponse. — A l'initiative du Président de la République, le conseil restreint sur la sécurité des Français a décidé de la création d'un comité d'étude sur la violence, la criminalité et la délinquance. Le décret du 23 mars 1976 l'a institué et en a confié la présidence à M. Alain Peyrefitte, ancien ministre. L'arrêté du 16 avril 1976 en a fixé la composition : M. Jean Chazal de Mauriac, conseiller à la cour de cassation, professeur de criminologie juvénile à l'université de Paris II ; M. Pierre Deniker, professeur de psychiatrie à l'université de Paris V, médecin chef de l'hôpital Sainte-Anne ; M. Jacques Ellul, professeur d'histoire sociale à l'institut d'études politiques de Bordeaux ; M. Max Fernet, directeur central honoraire de la police judiciaire ; M. Jean Fourastié, membre de l'Institut ; M. Jacques Leaute, professeur de droit privé à l'université de Paris I, directeur de l'institut de criminologie de l'université de Paris I ; M. Lombard, avocat au barreau de Marseille ; Mme Simone Rozes, président du tribunal de grande instance de Paris ; M. Robert Schmelck, premier avocat général à la cour de cassation, membre du bureau européen pour les problèmes criminels au Conseil de l'Europe, chargé de l'enseignement de la criminologie à l'université de Paris X ; M. François Spoerry, architecte urbaniste. Le comité a été installé effectivement le 20 avril 1976 par le Premier ministre, en présence de huit membres du Gouvernement. Installé pour un an, ce comité remettra son rapport, à la demande du Président de la République, le 1^{er} mai 1977. Ses travaux ont été organisés suivant trois phases successives : investigations ; synthèse des informations recueillies et établissement d'un bilan ; propositions. — I. — Deux méthodes d'investigation ont été utilisées parallèlement : d'une part, ont été institués des groupes de travail, chargés chacun dans un domaine défini, de recueillir le maximum d'informations touchant l'incidence de certains facteurs sur la violence, la criminalité et la délinquance (aspects biologiques et psychologiques, protection de la jeunesse, aspects pénaux et pénitentiaires, urbanisation et changement de culture, vie économique). Ces groupes sont composés de membres du comité plus particulièrement concernés par le thème traité, de personnalités extérieures choisies pour leur compétence et de fonctionnaires ou magistrats spécialisés. Ils procèdent au plus grand nombre possible d'auditions et de consultations : ont été notamment entendus un certain nombre de maires de grandes villes (Marseille, Grenoble, Nice, Lyon...), de professeurs étrangers ou français (M. Denis Szabo, directeur du centre international de criminologie comparée et professeur de criminologie à l'université de Montréal ; M. Stanley Hoffmann, professeur de sociologie à

Harvard ; M. Robert Badinter, avocat au barreau de Paris, professeur de procédure pénale à l'université de Paris I ; M. Pierre Chaunu, professeur d'université), de professeurs de médecine (M. Serge Lebovici...); d'autre part, un programme de recherches a été élaboré. Il a été mis en œuvre avec la collaboration d'organismes spécialisés, sous contrat (enquête sur le terrain, entretiens, sondages auprès des publics concernés, études des documents statistiques, examens des corrélations, évaluation comparée de l'efficacité des divers moyens préventifs, dissuasifs et répressifs, etc.). Le comité s'est enquis auprès de certains pays de l'état de leurs recherches. II. — Le comité rassemble dès à présent les éléments ainsi recueillis et essaie de dégager une vue générale, cohérente et objective du problème posé : les causes de la montée de la violence, de la criminalité et de la délinquance dans notre société et les remèdes que ces causes paraissent appeler. III. — Enfin, le comité essaie de dresser un plan d'ensemble comportant des solutions pratiques et efficaces.

Assurances : limite de remboursement des frais de remise en état d'un véhicule accidenté.

21658. — 4 novembre 1976. — **M. Michel Kauffmann** expose à **M. le ministre d'Etat, ministre de la justice** : 1° que le propre de la responsabilité civile est de rétablir, aussi exactement que possible, l'équilibre détruit par le dommage et de replacer la victime, aux dépens du responsable, dans la situation où elle se serait trouvée si l'action dommageable n'avait pas eu lieu ; 2° qu'il est de principe constant que la réparation du dommage résultant d'une infraction pénale ne peut procurer aucun profit à celui qui en a été la victime mais qu'elle ne peut non plus lui occasionner une perte, que la réparation doit par conséquent être intégrale ; 3° que la chambre civile (2^e section) de la Cour de cassation admet que le droit au remboursement des frais de remise en état d'une voiture accidentée a pour limite sa valeur de remplacement. La chambre criminelle de la même Cour estime, par contre, dans pareil cas, que la valeur de remplacement d'un véhicule peut être supérieure à sa valeur vénale dans le cas où le montant des réparations à effectuer dépasse celle-ci. Compte tenu de ce qui précède, il lui demande : a) si la chancellerie a terminé entre-temps l'étude à laquelle elle devait procéder sur les conditions dans lesquelles il serait possible de donner une base plus sûre à la jurisprudence et, partant, de réduire le contentieux ; b) dans l'affirmative, les conclusions de cette étude et les décisions prises le cas échéant.

Réponse. — A une question semblable posée le 11 juillet 1976 par M. Zeller, député, sous le numéro 30728, et qui se référerait elle-même à une question écrite de M. Brugnon, député, il a été répondu de la façon suivante : « La loi relative à la Cour de cassation, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1968, a eu notamment pour objet d'éviter les contrariétés de décisions déjà signalées dans la question du 20 mai 1967 à laquelle se réfère l'auteur de la présente question. En effet, l'article 14 de cette loi prévoit notamment que « lorsque l'affaire pose une question de principe ou une question relevant normalement des attributions de plusieurs chambres, ou encore lorsque sa solution serait susceptible de causer une contrariété de décision, le renvoi devant une chambre mixte peut être ordonné : soit par le premier président agissant d'office ou sur proposition de la chambre normalement compétente ; l'ordonnance de renvoi doit intervenir avant l'ouverture des débats ; soit par arrêté non motivé de la chambre saisie ». La chambre mixte est composée de magistrats appartenant à chacune des chambres qui peuvent être concernées par un même problème juridique. Il est donc loisible aux avocats des plaideurs, lorsqu'il peut y avoir divergence de jurisprudence, de demander le renvoi à la chambre mixte. Cette possibilité paraît répondre très exactement aux préoccupations exprimées dans les deux questions précitées. » La chancellerie ne croit pas devoir modifier la réponse qui précède.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du samedi 27 novembre 1976.

SCRUTIN (N° 23)

Sur les autorisations de programme du budget annexe des postes et télécommunications figurant à l'article 31 du projet de loi de finances pour 1977.

Nombre des votants.....	279
Nombre des suffrages exprimés.....	279
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	140

Pour l'adoption.....	186
Contre	93

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

Mme Janine Alexandre-Debray. MM. Jean Amelin. Hubert d'Andigné. Jean Auburtin. Jean Bac. Jean de Bagnaux. Octave Bajeux. René Ballayer. Hamadou Barkat Gourat. Maurice Bayrou. Charles Beaupetit. Jean Bénard Mousseaux. Georges Berchet. Jean Bertaud. Jean-Pierre Blanc. Maurice Blin. André Bohl. Roger Boileau. Edouard Bonnefous. Eugène Bonnet. Roland Boscardy- Monsservin. Charles Bosson. Jean-Marie Bouloux. Pierre Bouneau. Amédée Bouquerel. Philippe de Bourgoing. Louis Boyer. Jacques Boyer- Andrivet. Jacques Braconnier. Raymond Brun (Gironde). Henri Caillavet. Gabriel Calmels. Paul Caron. Pierre Carous. Charles Cathala. Jean Cauchon. Michel Chauty. Adolphe Chauvin. Lionel Cherrier. Auguste Chupin. Jean Cluzel. André Colin (Finistère). Jean Colin (Essonne). Francisque Collomb. Yvon Coudé du Foresto. Jacques Coudert. Louis Courroy. Pierre Croze. Charles de Cuttoli. Etienne Dailly. Claudius Delorme. Jacques Descours Desacres. Jean Desmarests. Gilbert Devèze. François Dubanchet. Hector Dubois. Charles Durand (Cher). Hubert Durand (Vendée).	Yves Durand (Vendée). François Duval. Yves Estève. Charles Ferrant. Jean Fleury. Maurice Fontaine. Jean Fonteneau. Louis de la Forest. Marcel Fortier. Jean Francou. Henri Fréville. Lucien Gautier. Jacques Genton. Jean-Marie Girault (Calvados). Jean Gravier. Mme Brigitte Gros (Yvelines). Paul Guillard. Paul Guillaumot. Jacques Habert. Baudouin de Haute- clocque. Jacques Henriet. Gustave Héon. Rémi Herment. Roger Houdet. René Jager. Pierre Jeambrun. Pierre Jourdan. Léon Jozeau-Marigné. Louis Jung. Michel Kauffmann. Alfred Kieffer. Armand Kientzi. Michel Labèguerie. Pierre Labonde. Maurice Lalloy. Arthur Lavy. Modeste Legouez. Bernard Legrand. Edouard Le Jeune. Marcel Lemaire. Bernard Lemarié. Louis Le Montagner. Georges Lombard. Ladislas du Luart. Marcel Lucotte. Paul Malassagne. Kléber Malécot. Raymond Marcellin. Georges Marie-Anne. Louis Marré. Hubert Martin (Meur- the-et-Moselle). Louis Martin (Loire). Pierre Marzin. Michel Maurice-Boka- nowski. Jacques Maury. Jacques Ménard. André Messager. Jean Mézard. André Mignot. Guy Millot. Paul Minot. Michel Miroudot. Max Monichon.	Claude Mont. Geoffroy de Monta- lembert. Roger Moreau. André Morice. Jean Natali. Marcel Nuninger. Henri Olivier. Pouvanaa Oopa Tetuaapua. Paul d'Ornano. Louis Orvoen. Dominique Pado. Mlle Odette Pagani. Francis Palmero. Sosefo Makape Papilio. Robert Parenty. Henri Parisot. Jacques Pelletier. Pierre Perrin. Guy Petit (Pyrénées- Atlantiques). André Picard. Paul Pillet. Jean-François Pintat. Roger Poudonson. Richard Pouille. Henri Prêtre. Maurice PrévotEAU. Jean Prioriol. Pierre Prost. André Rabineau. Jean-Marie Rausch. Joseph Raybaud. Georges Repiquet. Ernest Reptin. Paul Ribeyre. Victor Robini. Eugène Romaine. Jean Roujon. Roland Ruet. Pierre Sallenave. Jacques Sanglier. Jean Sauvage. Edmond Sauvageot. Mlle Gabrielle Scellier. Pierre Schiélé. François Schleiter. Robert Schmitt. Maurice Schumann. Albert Sirgue. Michel Sordel. Bernard Talon. Henri Terré. Jacques Thyraud. René Tinant. René Touzet. René Travert. Raoul Vadepiéd. Amédée Valeau. Pierre Vallon. Jean-Louis Vigier. Louis Virapoullé. Joseph Voyant. Raymond de Wazières. Michel Yver. Joseph Yvon. Charles Zwickert.
--	---	---

Ont voté contre :

<p>MM. Charles Alliès. Auguste Amic. Antoine Andrieux. André Aubry. Clément Balestra. André Barroux. Gilbert Belin. Noël Berrier. René Billères. Auguste Billiemaz. Jacques Bordeneuve. Serge Boucheny. Frédéric Bourguet. Marcel Brégégère. Louis Brives. Raymond Brosseau. Jacques Carat. Marcel Champeix. Fernand Chatelain. René Chazelle. Bernard Chochoy. Félix Ciccolini. Georges Cogniot. Georges Constant. Raymond Courrière. Maurice Coutrot. Georges Dardel. Michel Darras. Léon David. René Debesson. Emile Didier.</p>	<p>Emile Durieux. Jacques Eberhard. Hélène Edeline. Léon Eeckhoutte. Gérard Ehlers. Jean Filippi. Marcel Gargar. Roger Gaudon. Jean Geoffroy. François Giacobbi. Pierre Giraud (Paris). Mme Marie-Thérèse Goutmann. Lucien Grand. Edouard Grangier. Léon-Jean Grégory. Raymond Guyot. Léopold Heder. Paul Jargot. Maxime Javelly. Robert Lacoste. Mme Catherine Lagatu. Georges Lamousse. Adrien Laplace. Robert Laucournet. Fernand Lefort. Léandre Létouart. Pierre Marcilhacy. James Marson. Marcel Mathy. André Méric.</p>	<p>Gérard Minvielle. Paul Mistral. Josy-Auguste Moinet. Michel Moreigne. Jean Nayrou. Gaston Pams. Guy Pascaud. Albert Pen. Jean Périquier. Pierre Petit (Nièvre). Hubert Peyou. Maurice Pic. Jules Pinsard. Auguste Pinton. Edgard Pisani. Fernand Poignant. Victor Provo. Roger Quilliot. Mlle Irma Rapuzzi. Guy Schmaus. Robert Schwint. Abel Sempé. Edouard Soldani. Marcel Souquet. Edgar Tailhades. Pierre Tajan. Henri Tournan. Jean Varlet. Maurice Vérillon. Jacques Verneuil. Hector Viron. Emile Vivier.</p>
---	--	---

N'a pas pris part au vote :

M. René Monory.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Louis Gros, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

- MM. Paul Jargot à M. Roger Gaudon.
- Sosefo Makapé Papilio à M. Maurice Bayrou.
- André Mignot à M. Léon Jozeau-Marigné.
- Jean-Louis Vigier à M. Lucien Gautier.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	280
Nombre des suffrages exprimés.....	280
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	141
Pour l'adoption.....	187
Contre	93

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

ABONNEMENTS		VENTE au numéro.	
	FRANCE et Outre-Mer.	ÉTRANGER	FRANCE et Outre-Mer.
	Francs.	Francs.	Francs.
Assemblée nationale :			
Débats	22	40	0,50
Documents	30	40	0,50
Sénat :			
Débats	16	24	0,50
Documents	30	40	0,50

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Renseignements : 579-01-95.
Administration : 578-61-39.

Téléphone

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.